

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 29 novembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

FORÊTS ET SCIERIES DE BIÊNHOÀ

Épisode précédent :
[Biênhoà industrielle et forestière.](#)



[Coll. Jacques Bobée](#)

FORÊTS ET SCIERIES DE BIÊNHOÀ
Société anonyme au capital de 8.500.000 FRANCS
divisé en 85.000 actions de 100 FRANCS chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Detay, notaire à Saïgon, le 13 mars 1939

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 19 novembre 1939, 13 mars 1940 et 18 mars 1942

Siège social à Saïgon

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président du conseil d'administration : Furiet
Par délégation du conseil : ?

Saïgon
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1940)

Dans la journée du 30 avril, le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, a reçu : M. Berthet, président de l'Association des importateurs marchands en gros de Saïgon ; M. [Pierre] Gimon, directeur de la Biênhoà industrielle et forestière [traduire « Forêts et scieries de Biênhoà »] ; M. P.H.A. Flood, consul des États-Unis à Saïgon ; M. [Gaston] Sipièrre ; le colonel [Fernand] Sée, président de la Fédération indochinoise des anciens combattants ; M. Burnay, conseiller du gouvernement thaïlandais ; M. Graffeuil, résident supérieur en Annam.

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Bertrand, Henry, Forêts et scieries de Biênhoà à Trangbom,
M^{me} Bertrand.

FORÊTS ET SCIERIES DE BIEN-HOA
Société anonyme fondée en mars 1939
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1, pp. 95-149)

Objet : l'exploitation de forêts en Indochine et de toutes les branches de l'industrie du bois ; la création, la mise en valeur, l'exploitation de plantations d'arbres à caoutchouc, de palmiers oléagineux, de cannes à sucre, d'arbres et d'arbustes de toutes autres essences quelles qu'elles soient, et, à cet effet, l'acquisition, la vente, l'échange de toutes propriétés et de tous immeubles, l'obtention et la cession de toutes concessions.

Siège social : 18, quai Le-Myre-de-Vilers, Saïgon.

Capital social : 8.500.000 fr., divisé en 85.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 25.000 fr., en 250 actions de 100 fr.,

Porté en décembre 1939 à 500.000 fr., par création de 4.750 actions nouvelles de 100 fr. (absorption de la Compagnie française des tramways du Donnai),

Porté en 1940 à 8.500.000 fr., par acquisition de la branche forestière de la Biên-hoà industrielle et forestière (80.000 actions de 100 fr).

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : MM. Ch[arles] FURIET, président ; M. PETIT, E. DUCAROUGE, P[ierre] GIMON.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : n'a pu se tenir jusqu'ici en raison des circonstances.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % de premier dividende aux actions ; prélèvement facultatif pour réserve extraordinaire et fonds de prévoyance, report à nouveau, 10 % au conseil d'administration, le solde aux actions.

Inscription à la cote : Marché en banque à Paris. Pas de cotation.

GROUPEMENTS PROFESSIONNELS COLONIAUX

III. — AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS COLONIALES INDOCHINE

(Journal officiel de la République française, 5 avril 1943, p. 982)

Sous-section « Bois-Sud ».

Président : M. Gimon.

AVIS DE MESSE

(Le Journal de Saïgon, 1^{er} août 1946)

Une messe anniversaire sera dite pour le repos de l'âme de :

Henry BERTRAND ¹

décédé le 3 août 1945 à la gendarmerie japonaise
mort pour la France.

Les amis et connaissances sont instamment priés de venir assister à cette messe qui aura lieu, en la cathédrale de Saïgon, le vendredi 2 août, à 7 h. 45.

MASSACRE DE LA CITÉ HÉRAUD

Au sujet des deux enfants lâchement assassinés

(Le Journal de Saïgon, 28 novembre 1945)

On sait que les corps de jeunes Français, âgés de 13 à 14 ans, l'un le fils de feu M. Bertrand et M^{me}, de la B I.F., le second le fils de M. et M^{me} Ribot ², ont été trouvés avant-hier, affreusement mutilés, dans une pagode de la rue Douaumont.

Ces enfants auraient été kidnappés par des Annamites inconnus qui les auraient entraînés dans ce quartier désert et lâchement assassinés avec tous les raffinements d'une incroyable barbarie.

REMERCIEMENTS

(Le Journal de Saïgon, 29 novembre 1945)

M^{me} Gabrielle Courbet, très touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du décès de son fils

Charles BERTRAND

prie ses amis et connaissances de trouver ici l'expression de ses vite remerciements.

¹ Henri-André Bertrand : né le 5 avril 1902 à Reuil (Marne). [Médaille de la Résistance](#) à titre posthume (30 déc. 1947).

² Jean Ribot : employé des [Messageries maritimes](#).

Pierre Jean Maie GIMON, PDG

Né le 14 janvier 1909, à Paris.

Fils de Charles Gimon, ancien commissaire de la Marine, administrateur du Crédit foncier d'Extrême-Orient et administrateur délégué de la Compagnie de l'Afrique orientale à Djibouti. Voir [encadré](#).

Marié en 1936 à Nice avec M^{lle} Sarrette. Dont une fille (Dominique Marie Laure) et un fils (François).

Dirigeant des Jeunesses patriotes de Taittinger.

À la SICAF, probablement recruté par René Hachette, administrateur délégué, et longtemps dirigeant de la Compagnie de l'Afrique Orientale avec Charles Gimon.

À ce titre, liquidateur de la [Société agricole du Kontum](#) (1933),

Scrutateur à l'assemblée des [Caoutchoucs de Phuoc-Hoa](#) (1934),

Liquidateur de la [SICAF](#) (1935).

Secrétaire de la [Société agricole et industrielle de Bêñ-Cui](#)

et de la [Biênhoà industrielle et forestière](#)(1935).

Administrateur des Impressions Rapides Publicité, l'Art et le Commerce (REPAC), Paris, 21, rue Damesme (1936).

Commissaire aux comptes des Plantations indochinoises de thé (1937),

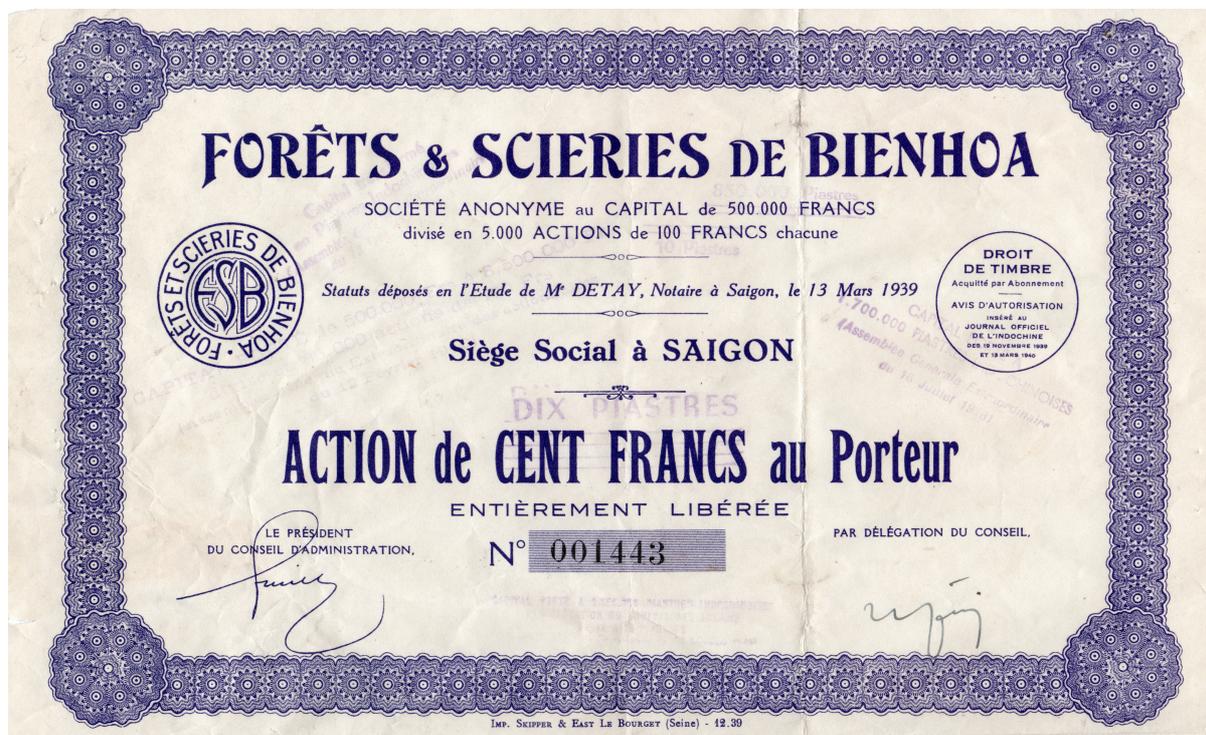
PDG de la [Société forestière de la Guyane française](#) (SOFOG).

Secrétaire du [Comité civil de la Résistance du Sud-Indochinois](#) (Section indochinoise du C.N.R.)(mars 1946) :

Décédé à Paris, le 8 déc. 1988.

1946 (décembre) : CONVERSION DU CAPITAL EN PIASTRES

ACTION ORIGINELLE TAMPONNÉE



Coll. Jacques Bobée

FORÊTS ET SCIERIES DE BIÊNHOÀ

850.000 piastres

Société anonyme au capital de 500.000 FRANCS

divisé en 5.000 actions de 100 FRANCS chacune

10 piastres

Statuts déposés en l'étude de M^e Detay, notaire à Saïgon, le 13 mars 1939

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 19 novembre 1939 et 13 mars 1940

Capital transformé en piastres indochinoises
(Assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 1946)

Capital porté à 1.700.000 piastres indochinoises
(Assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 1948)

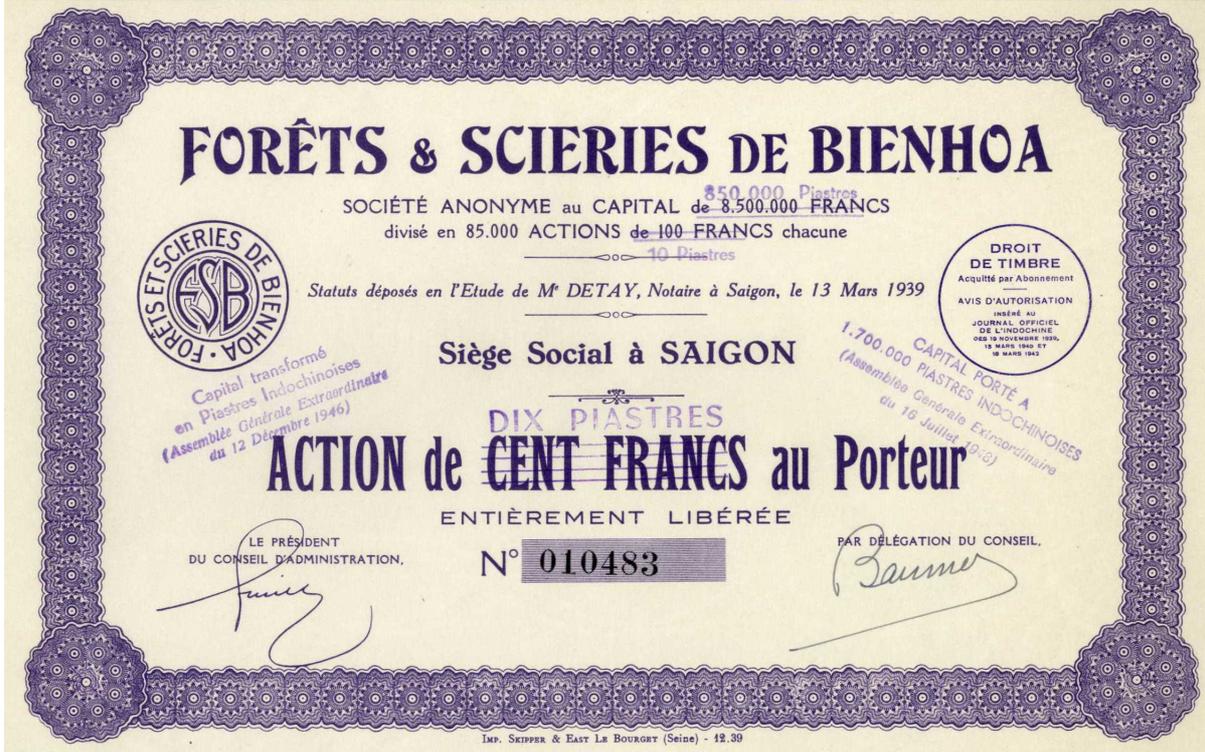
Siège social à Saïgon

DIX PIASTRES

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Le président du conseil d'administration : Furiet
Par délégation du conseil : ?
Impr. Skipper & East, Le Bourget

ACTION 1942 TAMPONNÉE



Coll. Serge Volper
FORÊTS ET SCIERIES DE BIÊNHOÀ

850.000 piastres

Société anonyme au capital de 8.500.000 FRANCS
divisé en 85.000 actions de 100 FRANCS chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Detay, notaire à Saïgon, le 13 mars 1939

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 19 novembre 1939, 13 mars 1940 et 18 mars 1942

Capital transformé en piastres indochinoises
(Assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 1946)

Capital porté à 1.700.000 piastres indochinoises
(Assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 1948)

Siège social à Saïgon

DIX PIASTRES

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Le président du conseil d'administration : Furiet
Par délégation du conseil : ?
Impr. Skipper & East, Le Bourget

NOUVELLE ACTION 1948



[Coll. Jacques Bobée](#)
FORÊTS ET SCIÉRIES DE BIÊNHOÀ
Société anonyme au capital de 1.700.000 piastres
divisé en 170.000 actions de 10 piastres chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Detay, notaire à Saïgon, le 13 mars 1939

Droit de timbre acquitté par abonnement
vvvvvvv
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 12 août 1948

Siège social à Saïgon

ACTION DE DIX PIASTRES AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Le président du conseil d'administration : Pierre Gimon
Par délégation du conseil : Colin ?
Impr. Skipper & East, Paris — 9-48

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2184 :
Biênhoà industrielle et forestière :
Conseil : P. Gimon pdt ; Charles Furiet, L. de Saporta ³.
Commissaires : MM. Walter.

FORETS ET SCIERIES DE BIENHOA
Société anonyme au capital de 1.700.000 piastres.
siège social : 62, rue Chasseloup-laubat, Saigon.
Registre du commerce : Saigon n° 2748.
(BALO, 13 septembre 1948)

.....
AVIS AUX ACTIONNAIRES

En représentation de l'augmentation de capital de 850.000 piastres I. C. à 1.700.000 piastres décidée par l'assemblée générale extraordinaire de 16 juillet 1918, réalisée par l'incorporation d'une somme de 850.000 piastres prélevée sur la réserve spéciale, il a été créé 85.000 actions nouvelles de 10 piastres chacune, jouissance 1^{er} janvier 1948, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour une ancienne.

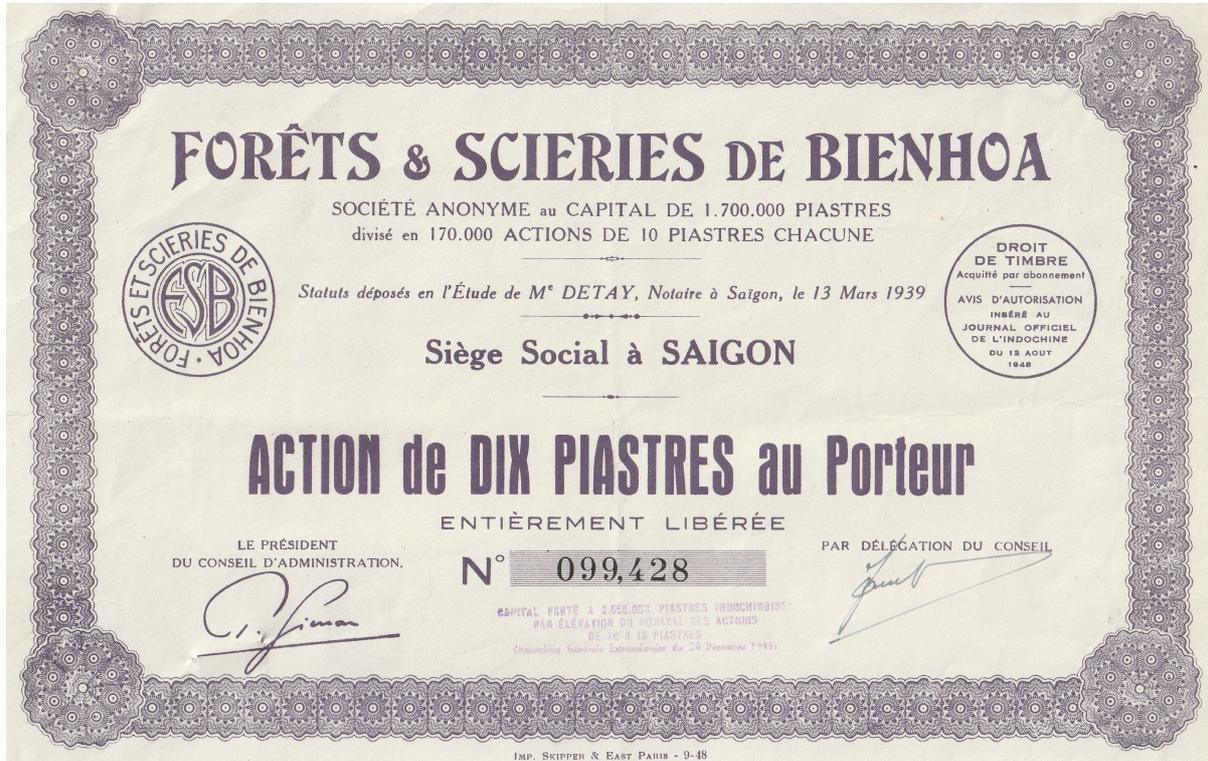
La répartition des actions nouvelles s'effectuera pour les actions au porteur contre remise du coupon n° 2 et pour les actions nominatives contre présentation des certificats pour estampillage.

Les demandes d'attribution seront reçues à partir du 15 octobre 1918 aux guichets du correspondant de la société en France : « Les Caoutchoucs du Donai », 15, avenue d'Orsay, Paris (7^e). Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de la répartition et de l'introduction sur le marché des 85.000 actions nouvelles gratuites de 10 piastres I. C. chacune.

.....
Forêts et scieries de Biênhoà :
Le président,
PIERRE GIMON,
38, avenue du Président-Wilson,
faisant élection de domicile, 15, avenue d'Orsay, à Paris (7^e).

³ Louis de Saporta : ingénieur agronome.
Fils de Gaston de Saporta (1877-1963) : associé de la maison de banque P. Rodocanachi et Cie, la représentant dans diverses affaires dont la Biênhoà industrielle et forestière et les Cafés de l'Indochine (président). Voir [encadré](#).

1949 (déc.) : capital porté à 2.550.000 piastres
par élévation du nominal de 10 à 15 piastres.



Coll. Olivier Galand

FORÊTS ET SCIERIES DE BIÊNHOÀ

Idem ci-dessus avec une signature différente à droite
et un tampon de décembre 1949

Capital porté à 2.550.000 piastres indochinoises
par élévation du nominal des actions
de 10 à 15 piastres
Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1949

Impr. Skipper & East, Paris — 9-48

AEC 1951/1132 — Forêts et scieries de Biênhoà,
Siège social : 62, rue Chasseloup-Laubat, SAIGON (Sud Viet-Nam).
Correspondants : Les Caoutchoucs du Donaï 5, avenue d'Orsay, PARIS (7^e). — Voir
notice n^o 112.

Capital. — Société anon., fondée en 1908, actuellement au capital de 2.550.000
piastres l. C. en act. de 15 p. l. C.

Dividendes. — 1947 : 7 % ; 1948 : 15 %.

Objet. — Exploitations forestières en Indochine et industries du bois. Scierie moderne
et usine à Bien-Hoa (Sud Viet-Nam). Services commerciaux à Saigon.

Conseil. — MM. Ch. Furiet [BCA ???], présid. hon. ; P[ierre] Gimon, présid.-direc gén. ; J[acques] Ansault, E. Ducarouge [Chimique de la route], M. Petit, A. M. Pyck, L[ouis] de Saporta, A[rnaud] de Vogüe [CCNEO].

SAPORTA Louis, marquis de [/x0]. Exploitant agricole. Né à Paris, le 9.4.1912. F. : de Gaston et de Marie Rodocanachi. M. : le 9.4.1935, à Paris, avec Hélène de La Panouse. Enf. : François, Béatrice, Étienne, Guy, Marie-Hélène, Isabelle et Geneviève. Asc. : marquis Gaston S. (1823-1895), naturaliste, ét. de la paléo-bot. Gr. : ing. agric. [Carr. : adm. Bien Hoà]. Décor. : Ch. O. nat. Légion d'hon., Ch. Mérite agricole, Ch. O. Mérite civil. Membre : Jockey Club, A.N.F. A. : 214, rue de Rivoli, Paris 1 ; Château de Fonscolombe, par 67 le Puy-Sainte-Réparate, France.

FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 août 1951)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 31 juillet à Saïgon a approuvé les comptes des exercices 1949 et 1950. Le dividende de l'exercice 1949 a été fixé à 1,40 piastre indochinoise brut par action, soit 1,12 piastre indochinoise au nominatif et 1.03 piastre l. C. au porteur.

La date de la mise en paiement sera fixée ultérieurement par le conseil d'administration.

FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA
(Exercices 1949 et 1950)
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1951)

L'assemblée s'est réunie salle des Ingénieurs civils, le jeudi 28 juin à 16 heures, sous la présidence de M. Pierre Gimon, président du conseil d'administration.

Le président rappelle aux actionnaires présents qu'il s'agit non d'une assemblée officielle, mais d'une assemblée d'information, l'assemblée générale ordinaire se tenant le 31 juillet 1951 à Saïgon, au siège-social.

Cette assemblée du 31 juillet a pour objet l'examen des deux exercices 1949 et 1950.

Le président donne lecture des rapports et des résolutions :

Exercice 1949
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous n'avons pu vous présenter les comptes de l'exercice 1949 dans le délai statutaire en raison de l'ensemble de difficultés dues à la situation locale en Indochine. Nous vous demandons de bien vouloir admettre ce retard et nous en donner acte.

Nous aurions, certes, pu vous présenter les comptes de l'exercice 1949 deux mois plus tôt, mais nos services intérieurs ayant été complètement rétablis, nous étions en mesure d'obtenir les comptes de l'exercice suivant, et nous avons préféré bloquer ces deux comptes rendus à la même date.

Lors de notre dernière assemblée générale tenue le 23 juin 1949, nous vous avons donné quelques indications sur l'évolution de l'exercice en cours ; celui-ci a vu, dans l'ensemble, le maintien des conditions générales et particulières qui avaient dominé le climat de l'exercice précédent, mais heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer dans nos cadres de perte de vie humaine, sans que cette indication comporte

réellement une amélioration des conditions de travail et de vie. Celles-ci, au contraire, tendaient à nouveau à s'aggraver vers la fin de l'exercice et portaient principalement sur les moyens de transport routiers et ferroviaires. C'est ainsi que si nous avons pu amener de la forêt à l'usine de Tan-Mai près de 20.000 m³ de grumes en 1948 ; ce chiffre n'a pu dépasser 16.000 m³ en 1949. Toutefois, grâce au rendement élevé obtenu par nos services industriels, le chiffre d'affaires de l'exercice a pu non seulement être maintenu mais très légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 13 millions 279.238 piastres à 14.197.355.

Il convient de noter que l'incidence de la hausse des prix de vente est très faible pour cet exercice.

Le résultat brut bénéficiaire du compte d'exploitation s'élève à \$ 1.710.355,26 contre 1.985.438 en 1948, cette légère diminution traduisant l'augmentation des dépenses, et notamment des taxes forestières et tarifs de transport que nous vous signalions déjà vers la fin du dernier exercice.

L'analyse détaillée du bilan vous sera donnée, comme à l'ordinaire, par votre commissaire aux comptes.

Nous devons vous signaler l'apparition, dans les postes de l'Actif et du Passif, de la rubrique « Dommages de guerre » et vous expliquer comment nous les avons comptabilisés.

À l'Actif, vous trouverez le montant des sommes réellement dépensées par la société pour des achats ou des travaux de rééquipement correspondant à notre dossier de dommages de guerre.

Au 31 décembre 1949, il pouvait être fixé à \$ 1.088.079,30.

Vous remarquerez au passif des avances sur dommages de guerre correspondant à des montants réellement perçus pour un chiffre supérieur.

Dans la réalité, les avances que nous avons perçues se décomposent en deux chapitres : remboursement des travaux et dépenses correspondant à l'inscription à l'actif de 860.000 \$, le solde, soit 440.000 \$, est représenté par une avance qui nous a été consentie pour la remise en état de notre voie ferrée, travaux qui avaient été considérés comme d'intérêt général.

Notre politique d'emploi des disponibilités s'est poursuivie, au cours de l'exercice et notre petit portefeuille de valeurs boursières est resté inchangé.

[Participation dans la [Société forestière de la Guyane française](#)]

Par contre, le poste Participation s'est augmenté notablement à la suite de notre participation à l'augmentation de capital Société forestière de la Guyane française.

Il s'agit de la réorganisation complète d'une société existant depuis 1919 dans la région du Maroni, et les participants de cette réorganisation ont été, outre notre société, la Caisse centrale de la France d'outre-mer et de la Banque de l'Indochine.

Il s'agit là d'une entreprise forestière à laquelle nous comptons nous intéresser activement et que nous pourrions éventuellement faire bénéficier de notre expérience en matière de forêt tropicale. Pour cette raison, votre président a été chargé de diriger cette société.

Nous n'avons aucune modification importante à vous signaler concernant nos participations marocaines et diverses sur lesquelles nous vous avons donné les détails lors de votre dernière assemblée.

Le projet de création d'une entreprise forestière et industrielle au Cambodge, dans la région de Réam, dont nous vous avons également entretenus, n'a pu entrer dans la voie des réalisations, étant donné l'insécurité qui règne dans cette région.

Nous vous rappelons que le 30 décembre 1949, immédiatement avant la clôture de l'exercice social, nous avons tenu à profiter des dispositions législatives en vigueur pour porter le capital de 1.700.000 \$ à 2.550.000 à prélever sur la réserve spéciale. À la suite de cette décision de votre assemblée extraordinaire, le capital social a été porté à ce

dernier chiffre, étant précisé que cette dernière fraction de capital portera jouissance à compter du 1^{er} janvier 1950.

Les résultats du précédent exercice s'imputent donc sur le capital de 1.700.000 dollars.

Les résultats de l'exercice nous permettent de vous proposer la répartition suivante :

Après dotation de la réserve légale, soit \$ 51.675,67
le dividende statutaire de 7 % serait distribuable aux actions, soit 119.000 00
Après affectation des tantièmes au conseil, apparaît un solde de 776.662,29
auquel s'ajoute le report à nouveau 273.614,15
formant un total de 1.050.166,44

Sur ce montant, nous vous proposons de faire une répartition supplémentaire de 7 % 119.000 00

le solde de \$ 931.166,44 étant reporté à nouveau.

Le dividende total de l'exercice s'élève ainsi à 14 %, soit brut \$ 1,40 par action, et net \$ 1,12 par action au nominatif et \$ 1,03 par action au porteur.

Nous aurions voulu vous proposer une répartition supérieure, mais l'aggravation de la situation en 1950, dont nous allons vous rendre compte dans quelques instants, ne nous l'a pas permis et vous en comprendrez facilement les raisons.

Votre conseil d'administration a décidé de réévaluer les immobilisations de votre société au 31 décembre 1949, ainsi que les dispositions légales nous en laissaient la faculté.

L'application des indices donne les résultats suivants :

Les immobilisations sont en augmentation de \$ 3.435.048 32

et les amortissements de \$ 1.592.030 33

La différence en résultant, soit \$ 1.843 017,99

est portée à un nouveau compte ouvert dans nos livres sous la rubrique « Réserve de réévaluation ».

Vos commissaires vous donneront toutes indications utiles sur cette opération.

Conformément à l'article 20 des statuts, MM. Ducarouge et Petit ont été désignés par le tirage au sort déterminant le renouvellement partiel de notre conseil d'administration. Ces deux administrateurs sont rééligibles et se présentent à vos suffrages.

Au cours de l'exercice, nous avons été appelés à demander à deux personnalités à collaborer aux travaux de notre conseil d'administration. Sous réserve de votre approbation, votre conseil a nommé administrateurs à titre provisoire, MM. Arnaud de Vogüé et Jacques Ansault. Il n'est pas besoin, dans un milieu d'affaires indo-chinois, d'insister sur la très haute valeur que leur compétence attachera à leur collaboration à nos travaux.

Les fonctions de MM. Vogüé et Ansault prendront fin lors de l'assemblée chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 1954.

Nous vous rappelons que vos dévoués commissaires aux comptes ont reçu de vous un mandat couvrant trois exercices : 1949, 1950 et 1951.

Votre commissaire aux comptes vous donnera lecture du rapport spécial visé par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous vous demandons de voter une résolution donnant à votre conseil les autorisations requises par ce texte légal.

Le conseil d'administration.

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 1950 qui ont pu être établis dans le délai statutaire.

La situation générale en Indochine et nos conditions particulières de travail se sont sensiblement aggravées au cours de l'année 1950. Nous n'avons d'ailleurs pas, en ce qui concerne nos activités, à enregistrer d'événements catastrophiques importants, mais une multiplication des incidents sur les axes de transport et, pour la première fois, des sabotages industriels à l'usine. Aucun de ces incidents n'a, en soi, revêtu un caractère de gravité exceptionnelle, mais leur accumulation s'est fait profondément sentir sur la production forestière et la production en scierie. Dans les exercices précédents, nous avons certes eu à faire face, de manière à peu près constante, à des difficultés du même genre, mais chaque fois nous avons pu, dans toute la mesure du possible, compenser les périodes d'arrêt forcé. Cela n'a plus été possible au cours de l'année 1950, alors que, d'autre part, le niveau des prix et, notamment, celui des salaires, marquait une nouvelle et sensible progression.

La marge bénéficiaire possible de nos entreprises est donc allée en s'amenuisant et a reflété plus directement les conséquences des arrêts de production.

Au cours de l'exercice, les ventes se sont maintenues à un niveau assez voisin de l'exercice précédent (13.937.000 piastres, contre 14.190.000 piastres), mais nos dépenses se sont accrues dans des proportions sensibles, et il aurait fallu, pour compenser cet écart, une augmentation de la production que les circonstances ont rendue impossible, malgré le dévouement et le courage de notre personnel. En dépit de tous nos efforts, le chiffre des arrivées de bois s'est maintenu à 16.000 mètres cubes et n'a pu retrouver la cadence des exercices 1947 et 1948.

Il ne s'agit donc pas, pour l'exercice 1950, d'un changement important dans l'allure de nos travaux, mais de la double incidence de la hausse des prix et des freins à la production. C'est pourquoi, si nous devons constater ces conditions de travaux moins favorables que dans les exercices précédents, nous pouvons également, sans faire preuve d'un optimisme excessif, affirmer qu'une augmentation relativement peu importante de la production, de l'ordre de 15 à 20 p. 100, nous permettrait de retrouver le rythme des exercices précédents.

Le résultat brut bénéficiaire du compte d'exploitation s'élève à \$ 506.449,42 contre \$ 1.710.355,26 en 1949.

Après imputation d'une partie des amortissements normaux et des charges diverses, le compte de pertes et profits se présente sans bénéfice ni perte.

Ainsi que vous le savez, les derniers mois de l'exercice 1950 ont correspondu à la période la plus grave que l'Indochine ait traversée depuis plusieurs années ; malgré cela, nous avons voulu retrouver un rythme de production compatible avec les frais actuels et nous avons pu ouvrir un nouveau chantier dans la région de Tuc-Trung et avons équipé ce chantier en matériel d'exploitation approprié.

Nous sommes heureux de vous dire que les résultats de cet effort se sont déjà sentis dans les premiers mois de l'exercice suivant.

Notre portefeuille et nos participations ont, au cours de l'exercice, subi les modifications suivantes :

[Participation dans la [Compagnie chérifienne du plâtre](#)]

En premier lieu, nous avons participé à l'augmentation de capital de la Compagnie chérifienne du plâtre, opération destinée à financer la construction de l'usine moderne que cette société construit aux environs de Safi. Notre participation s'est ainsi trouvée doublée en valeur nominale.

En second lieu, nous avons augmenté sensiblement notre participation au capital de la Société forestière de la Guyane Française par cession au pair de titres appartenant à un autre groupe d'actionnaires.

En troisième lieu, nous avons participé, mais pour de faibles montants, à diverses opérations intéressant notre portefeuille titres ou nos participations d'importance secondaire en valeur nominale.

Il est à peine besoin d'indiquer que l'aggravation de la situation en Indochine a amené l'abandon, peut-être d'ailleurs momentanée, du projet de Réam.

Votre conseil aurait été extrêmement désireux, malgré les résultats de l'exercice, de vous proposer une répartition basée sur l'emploi des montants reportés.

Nous avons cependant été amenés à une conception différente pour deux raisons : d'une part, il est bien évident que l'allure de la production et des ventes, telle que nous vous l'avons décrit plus haut, a ôté toute aisance à notre trésorerie locale, qui a dû supporter, en plus, les frais de l'ouverture d'un nouveau chantier ; d'autre part, et ceci est le point le plus important, dans le moment même où la situation s'aggravait en Indochine, et du fait même que nous tenions à faire un véritable acte de foi qui consistait à ouvrir un nouveau chantier, nous devons maintenir notre politique de réinvestissement pour donner à nos actionnaires, comme ils en ont toujours exprimé le vœu, une certaine sécurité pour les capitaux investis dans la société.

Nous sommes certains que nos actionnaires comprendront qu'à l'issue d'un exercice aussi difficile que l'année 1950, nous ne pouvions, à la fois, tenter de redresser la situation locale, poursuivre largement notre politique d'investissements et, de plus, disposer de montants liquides à répartir.

C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter que l'exercice ne donne lieu à aucune répartition.

En ce qui concerne l'exercice actuellement en cours, il est évidemment impossible, dans une situation aussi mouvante que celle qui prévaut en Extrême-Orient, de faire des pronostics, même à quelques semaines d'avance. Toutefois, nous pouvons vous dire que si notre activité et nos ventes se maintiennent au rythme des cinq premiers mois de l'exercice, un vigoureux redressement nous permettra de retrouver les conditions des exercices 1946 à 1949.

Ces résultats ne sont possibles que grâce aux efforts incessants de notre personnel et à son attitude dans les plus mauvaises circonstances et les plus graves dangers. Nous sommes certains que vous vous associez à votre conseil pour les en remercier.

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans la composition du conseil d'administration et le mandat de votre commissaire aux comptes couvre encore l'exercice suivant.

Votre commissaire aux comptes vous donnera lecture du rapport spécial visé par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous vous demandons de voter une résolution donnant à votre conseil les autorisations requises par ce texte légal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION. — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 1949, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports et comptes.

Elle donne acte au conseil du retard apporté dans la convocation de rassemblée générale.

Elle donne aux administrateurs quitus et décharge pleine et entière pour l'exercice 1949.

DEUXIÈME RÉSOLUTION. — L'assemblée générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice net de l'exercice 1949, savoir :

Bénéfice net, \$	1.033.511,44
Dotation à la réserve légale	1.675,57
	981.835,87
Dividende statutaire (7 %)	119.000,00
	862.835,67
Tantièmes au conseil	86.283,58
	776.552,29
Report à nouveau ex. antérieurs	273.614,15
	1.050.166,44
Répartition supplémentaire aux actions	119.000,00
Report à nouveau	931.166,44

Elle laisse le soin au conseil de fixer la date et les modalités de la mise en paiement dudit dividende.

TROISIÈME RÉOLUTION. — L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire de MM. Arnaud de Vogüé et Jacques Ansault comme administrateurs de la Société.

Les fonctions de MM. A. de Vogüé et J. Ansault prendront fin à la date de rassemblée qui statuera sur comptes de l'exercice 1954.

QUATRIÈME RÉOLUTION. — L'assemblée générale réélit pour six ans MM. Ducarouge et Maurice Petit.

Les fonctions de MM. Ducarouge et Petit prendront fin à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1955.

CINQUIÈME RÉOLUTION. — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 1950, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports et comptes.

Elle donne aux administrateurs *quitus* et décharge pleine et entière pour l'exercice 1950.

SIXIÈME RÉOLUTION. — L'assemblée générale donne à ses administrateurs pour la période qui prendra fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 1951, les autorisations envisagées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et ratifie en tant que de besoin les opérations qui ont pu être faites avec la Société, soit en leur nom personnel soit comme administrateur d'une autre Société au cours des exercices 1949 et 1950.

L'allocution du président

« Avant de passer la parole à ceux de nos actionnaires qui auraient des remarques à formuler ou des demandes d'explication à présenter, je voudrais vous donner quelques renseignements susceptibles de vous intéresser :

Messieurs,

Ainsi que vous venez de le voir, nous avons présenté au cours des deux parties de la même réunion deux exercices bien différents dans leurs résultats et cependant, si l'on s'en rapporte aux chiffres, assez peu différents dans leur aspect, si je puis dire, comptable.

Je voudrais insister auprès de vous sur cette particularité qui traduit bien à la fois la stabilité interne de notre affaire mais aussi sa sensibilité aux conditions terribles qui sont le lot quotidien des exploitants indochinois.

1949 marque déjà une certaine aggravation dans le sens de la quantité par rapport à 1948 ; 16.000 m³ de grumes au lieu de 19.000, mais les prix demeurent à peu près stables et les incidents ne se succèdent pas à une cadence trop rapide.

1950 : mêmes chiffres de bois, mais poussée des salaires et des prix et augmentation massive des frais de sécurité. Il faut en conclure, d'une part, que le prix des bois n'est pas encore assez élevé pour tenir compte des conditions de l'exploitation et des frais de sécurité, mais il est bien évident aussi qu'actuellement, le marché du bois en Indochine n'est pas tellement régulier et important pour que les hausses nécessaires puissent être commercialement acceptées.

Pour nous donc, une seule solution : augmenter la production, non pas dans des proportions considérables, cela serait impossible matériellement étant donné la faible superficie des zones accessibles, et cela ne serait pas souhaitable commercialement. Il s'agit simplement de retrouver les quelques milliers de mètres cubes dont la vente nous permettrait de compenser la hausse des prix d'une part, et ce poids si lourd des exploitations indochinoises, c'est-à-dire les journées de travail où les services tournent à vide parce que les transports sont arrêtés et que jamais un stock suffisant n'a pu être reconstitué pour les mêmes raisons.

Nous n'avons pas pensé que cette augmentation de notre production, dans les limites très modestes où nous désirons la réaliser, fût un objectif insensé malgré l'époque où nous l'avons tentée ; les données du problème étaient pour nous bien claires : ou bien produire plus, ou bien arrêter l'exploitation, et surtout ne pas laisser s'installer une lente hémorragie qui aurait ruiné en peu de mois votre affaire.

Nous avons opté pour la solution positive et nous pouvons vous dire aujourd'hui que nous avons eu raison.

Dans le moment même où nous faisons ce que nous avons appelé, dans le rapport du conseil, un acte de foi, l'Indochine tout entière connaissait une période de redressement due à l'action d'un chef énergique [de Lattre de Tassigny].

Nous savons tous, aussi bien pour nous-mêmes que pour l'Indochine en général, que si la situation est améliorée, tous les problèmes restent posés, et nous savons aussi que nous sommes maintenant une pièce dans un vaste échiquier où notre action personnelle a bien peu d'effet.

Il faut donc continuer, comme nous le faisons depuis plus de six ans, à vivre au jour le jour en évaluant la situation le plus objectivement possible, sans optimisme irraisonné, mais aussi sans découragement. Le spectacle quotidien de notre personnel au travail suffirait d'ailleurs à nous ôter ce dernier sentiment.

Je ne puis vous donner, concernant l'exercice actuellement en cours, qu'un chiffre, mais il est extrêmement intéressant.

Dans les trois premiers mois de l'année, qui contiennent toujours la période d'arrêt du Têt et qui sont toujours le plus faible trimestre de production forestière d'une année, le volume de la production forestière est le suivant pour les trois derniers exercices :

Stock débardé en forêt à fin mars : 1949, 1.200 m³ ; 1950, 1.110 m³ ; 1951, 4.500 m³.

Réception des grumes à l'usine de Tan-Mai pendant le premier trimestre : 1949, 4.340 m³ ; 1950, 3.800 m³ ; 1951, 5.075 m³.

Ouvrir un nouveau chantier dans les conditions actuelles, ce n'est pas seulement imposer à notre personnel un effort et des dangers nouveaux, c'est également faire un très gros effort de trésorerie pour les travaux d'ouverture, l'équipement en voies de transport et les achats de matériel roulant.

Nous nous sommes donné comme loi, dans la période actuelle, de ne faire aucune dépense de matériel qui ne soit directement en rapport avec un besoin absolu et une possibilité de résultat immédiat. C'est pourquoi nous avons fait l'effort nécessaire pour

équiper en bon matériel neuf le chantier de Tuc-Trung et, dès maintenant, nous pensons que cet effort a trouvé sa justification.

Si nous ne voulons, tant que nous pouvons travailler encore, rien abandonner en Indochine, n'oublions toutefois pas la politique que nous commande une prudente gestion des capitaux de nos actionnaires. Dans les très libres et très large» discussions qui ont suivi chacune de nos réunions, vous avez toujours exprimé le souhait que nos disponibilités soient employées le plus largement possible à assurer un refuge à vos intérêts.

Nous nous sommes déjà expliqués sur le type et le sens des participations que nous voulions réaliser.

Il ne s'agit pas pour nous d'acquérir des valeurs anciennes et d'en payer, d'ailleurs, en général, l'ancienneté, mais de participer à de jeunes affaires vivantes par des souscriptions au pair nous donnant toutes nos chances de travailler au développement des entreprises et nous conférant ainsi tous les risques inhérents auxdites entreprises.

Vous avez constaté que nous développons notre participation à la Société forestière de la Guyane française ; c'est une entreprise de notre métier. Votre président et plusieurs de ses collaborateurs participent directement à la gestion de cette société. L'établissement d'une entreprise d'exploitation forestière moderne dans un territoire comme la Guyane n'est pas facile ; nous n'avons pas à atteindre des résultats immédiats, mais d'abord à faire un long effort ; toutefois, la situation géographique de ce territoire et le programme de liaisons commerciales avec la zone dollar nous font penser que ces efforts persévérants pourront avoir une récompense à laquelle notre société sera en mesure d'œuvrer directement.

À la date même de notre réunion, l'usine de la Compagnie Chérifienne du Plâtre, à Safi, est terminée et en cours de réception. Il s'agit d'une très belle réalisation industrielle bénéficiant de l'équipement le plus moderne et assurée d'une production économique ; la gestion de cette société est particulièrement prudente et doit permettre, dès que son marché commercial sera en plein fonctionnement, des résultats intéressants.

Un de nos fidèles actionnaires, venu récemment me rendre visite, me demandait avec une certaine anxiété si les jeunes entreprises auxquelles nous étions intéressés viendraient à temps pour remplacer notre activité indochinoise. Je lui ai répondu que nul n'était prophète, qu'il y avait peut-être, en effet, deux hypothèses : l'une favorable et l'autre défavorable, mais qu'il y en avait une troisième qui consistait à voir nos participations porter leurs fruits, tout en maintenant vigoureusement les résultats de notre affaire principale en Indochine.

Pour l'exercice 1950, je suis certain que nos actionnaires comprendront le sacrifice que nous leur demandons. Nous avons utilisé au maximum nos disponibilités dans le sens de nos participations, comme ils l'avaient souhaité ; nous avons donné une nouvelle impulsion à notre activité en Indochine ; nous ne pouvons pas, en plus, au moins en trésorerie, disposer dans la période actuelle de liquidités suffisantes pour procéder à une répartition. Certes, nous aurions pu, au lieu de vous donner 14 p. 100 sur l'exercice 1949, donner 7 p. 100 à chacun des exercices, mais cela n'aurait pas traduit la situation exacte de notre société, que nous venons de vous exposer.

LA DISCUSSION

« Je suis maintenant à la disposition des actionnaires pour répondre à leurs questions ».

UN ACTIONNAIRE. — Quels sont les numéros d'actions qui auront droit dividende 1949 ?

M. LE PRÉSIDENT. — Toutes les actions. L'augmentation de capital de 1949 a eu lieu par augmentation de la valeur nominale du capital. Elle n'a pas eu lieu par souscription. Nous sommes partis de 85.000 actions. Nous avons, en 1947, distribué 85.000 autres actions gratuitement, par incorporation de bénéfiques. C'est donc 170.000 actions qui existent toujours, mais elles étaient au nominal de 10 piastres. Par la dernière augmentation, qui est une opération comptable, le nominal de l'action a été porté de 10 à 15 piastres.

Le dividende, en pourcentage, s'applique sur le capital de 1.700.000 piastres. Toutes les actions participeront à la partition.

UN ACTIONNAIRE — La piastre est surévaluée. Est-il exact que cela a une influence sur la marche de la Société ?

M. LE PRÉSIDENT. — Il est évident, et tout le monde le sait, que le cours de 17 francs est assez théorique. Si nous avons besoin d'exporter, ce serait très grave ; je vous donnerai, du reste, quelques chiffres à ce sujet. Mais nous travaillons sur le marché intérieur indochinois, c'est-à-dire que nos dépenses et nos recettes sont en piastres. Nous ne pouvons pas, décemment, nous plaindre de ce taux qui nous a permis de faire des investissements, en transformant les piastres en francs, au taux de 17 francs la piastre dans la mesure où l'Office des changes a autorisé nos transferts.

L'influence sur l'exploitation n'est pas actuellement très grande. Mais si, brusquement, le marché local venait à se contracter, nous serions à ce moment dans l'incapacité d'exporter. Avant la guerre, nous traitions des affaires d'exportation avec l'Égypte. Récemment, une affaire de bras de poteaux s'est présentée. Nous avons soumissionné.

Avant la guerre, nous nous trouvions en concurrence avec les fournisseurs les plus divers. Nous n'avions pas toujours l'adjudication, mais nous étions toujours dans les premiers avec une marge de 5 à 10 %. Pour cette soumission, cette fois nous sommes 48 % plus chers.

Pour la même raison, nous ne pouvons exporter sur Hong-Kong et les marchés d'Extrême-Orient.

Tant que la situation continuera d'être ce qu'elle est actuellement, nous serons assurés d'écouler nos produits, mais il n'aurait pas été sage, dans les conditions actuelles, de doubler ou tripler notre production.

UN ACTIONNAIRE. — Le marché intérieur ne peut absorber une production double ou triple ?

M. LE PRÉSIDENT. — Il risque de ne pas l'absorber entièrement. La fin de 1950 a été une période très sérieuse, bien que la Cochinchine ne soit pas affectée par les événements militaires ; mais leur répercussion a été immédiate car nous fournissons également au Tonkin du bois embarqué à Saïgon.

UN ACTIONNAIRE. — En 1946, vous avez participé à la constitution de la Société indochinoise de transports aériens ? Avez-vous toujours cette participation ?

M. LE PRÉSIDENT. — Pour 40.000 piastres. Cette société avait eu de bons débuts. Mais, comme toutes les sociétés de transports, il y a eu, au moment du besoin de renouvellement de matériel, des insuffisances financières ; d'autre part, la situation politique se prêtait assez mal à cette forme d'exploitation. Aux dernières nouvelles, il aurait été décidé de faire une sorte de pool avec Air France, une société franco-vietnamienne en formation.

UN ACTIONNAIRE. — C'est une participation mineure.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui.

UN ACTIONNAIRE. — Comme celle de la Société chimique et routière nord-africaine ?

M. LE PRÉSIDENT. — À mon grand regret, car c'est une excellente affaire. Maintenant que nous avons fait ces investissements, nous allons essayer de porter nos

efforts et de les rassembler sur nos deux principales participations : la Guyane et la Chérifienne.

UN ACTIONNAIRE. — Sur lesquelles vous avez fondé des espoirs ?

M. LE PRÉSIDENT. — En ce qui concerne la Chérifienne, le problème est beaucoup plus cadré, dans un pays plus facile, alors que la Forestière de la Guyane, elle, doit faire œuvre de pionniers.

UN ACTIONNAIRE. — Avez-vous rencontré des difficultés de main-d'œuvre ?

M. LE PRÉSIDENT. — Dans les conditions actuelles de volume exploité, la main-d'œuvre n'a pas été une des plus grandes difficultés que la société ait rencontrées : au contraire, cela a été une des rares bonnes surprises que nous ayons eues là-bas.

UN ACTIONNAIRE. — Etes-vous fixé sur le montant des dommages de guerre en Indochine ?

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, nous sommes fixés sur leur montant théorique. Voilà comment, d'une manière générale, ce régime a fonctionné : Sur les dommages de guerre proprement dits, ceux que j'ai appelés « période japonaise », nous avons demandé 1.600.000 piastres. Nous avons perçu à peu près le quart, rapidement, dans des conditions à peu près normales, sous forme d'avances. Ce quart a été consolidé. Ce n'est pas une avance qui pourrait être remboursable ; c'est une affectation « dommages de guerre ».

Les trois derniers quarts concernent ceux qui avaient été mis en attente par le conseiller au Plan, pour l'affaire de Ream. Cette affaire ne paraît pas devoir se réaliser, mais il n'est pas question de nous payer ces trois derniers quarts.

Par contre, les dommages ultérieurs dus à l'action des rebelles ont eu un meilleur traitement en ce sens que nous avons eu souvent des remboursements réellement compensateurs, et à caractère spécial.

Nous ne pouvions plus nous servir de notre voie ferrée, terriblement exposée et aux rebelles et à l'action de la forêt tropicale.

Alors que nous nous posions le problème sans être très sûrs de le résoudre, l'Administration et les Autorités militaires nous ont demandé de refaire cette voie ferrée. Nous les avons invités à y participer sous forme de versement de dommages.

À une question posée par un actionnaire concernant la sécurité sur les exploitations, le Président trace un tableau détaillé des conditions de travail actuelles sur les chantiers et à l'usine qui impressionne les actionnaires présents à l'assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie à nouveau d'avoir bien voulu assister à cette assemblée d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 15.

Publicité
(*Tropiques*, mai 1952)

FORETS ET SCIERIES DE BIENHOA

Société Anonyme au Capital de 2.550.000 Piastres

USINE - SCIERIE MECANIQUE
à TANMAI (BIENHOA)

Siège Social : 62, Rue Chasseloup-Laubat
à SAIGON - SUD-VIETNAM
Boîte Postale N° 50 à SAIGON

TOUS LES BOIS « B.I.F. »

BOIS D'ŒUVRE

BOIS DEBITES

CHARPENTES

MENUISERIES

C A I S S E S

FORÊTS ET SCIERIES DE BIÊNHOÀ

Société anonyme au capital de 2.550.000 piastres

USINE - SCIERIE MÉCANIQUE À TANMAI (BIENHOA)

62, rue Chasseloup-Laubat, SAIGON (Sud Viet-Nam)
Boîte postale n° 50 à SAIGON

TOUS LES BOIS « B.I.F. »

Bois d'œuvre, débités, charpentes, menuiseries, caisses

FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1952)

[min. pâles à déliés dtx, html en vrac, manquants ressaisis]

L'assemblée d'information s'est réunie salle des Ingénieurs civils, le 28 mai, à 11 heures, sous la présidence de M. Pierre GIMON, président-directeur général.

Le président rappelle qu'avant de procéder à l'assemblée générale officielle, qui doit se tenir à Saïgon le 10 juin prochain, cette assemblée d'information est destinée à mettre au courant les actionnaires métropolitains sur les activités de la société pendant l'exercice 1951.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration pour cet exercice.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, dans les délais statutaires, les comptes de l'exercice 1951.

Cette annexe a été marquée en INDOCHINE, pour notre exploitation, d'une part par la réussite de l'effort d'augmentation de production que nous avons entrepris, et, d'autre part, par des incidents d'une particulière gravité.

Le 20 juillet 1951, une attaque rebelle minutieusement préparée et exécutée a permis l'occupation de notre centre forestier de TRANG-BOM pendant une nuit entière.

De très lourdes pertes en vies humaines ont été subies par la garnison militaire de ce petite centre, mais, miraculeusement, nous n'avons pas eu de perte à déplorer parmi notre personnel français ou indochinois.

Nos installations ont été pillées et brûlées, et une certaine quantité de matériel saboté ou enlevé ; en particulier les maisons d'habitation de nos cadres européens, les bureaux et magasins ont été entièrement détruits. Ce très grave incident n'a pas eu de répercussion trop désastreuse sur nos travaux, ceux-ci étant axés sur les nouveaux chantiers de TUC-TRUNG, TRANGBOM fonctionnant surtout comme centre de transit. Grâce à l'activité de notre personnel, moins de deux jours après l'attaque, nos transports pouvaient reprendre. Les pertes résultant de ces incidents ont donné lieu à l'établissement d'un dossier de dommages d'urgence, et nous avons pu recevoir, dans les derniers jours de l'exercice, une avance qui a compensé en partie nos dépenses de reconstruction.

À proximité du même centre de TRANGBOM, une nouvelle agression, beaucoup plus limitée, a eu lieu dans la soirée du 28 novembre contre la maison d'un assistant de plantation voisin qui hébergeait un de nos jeunes agents forestiers dont la maison avait été détruite par les événements de juillet.

Notre agent a été enlevé par les rebelles et, depuis lors, nous n'avons pu, malgré tous nos efforts, obtenir sa mise en liberté. D'autres incidents, tout au long de l'exercice, sont venus contrarier à diverses reprises nos activités, mais, depuis plusieurs années, les exploitants indochinois sont obligés de les considérer comme le lot quotidien de leurs épreuves.

Nous devons donc, une fois de plus, nous incliner devant le courage et le dévouement de notre personnel, et sommes certains que vous vous associerez à nous pour leur marquer la gratitude émue de la société.

Malgré ces événements, nous avons pu réussir dans le principal des objectifs que nous nous étions fixés l'an dernier, c'est-à-dire l'augmentation de la production de bois en forêt. Celle-ci, qui n'avait pu dépasser 16.000 m³ dans les exercices 1949 et 1950, a atteint, en 1951, 21.784 m³, chiffre qui n'avait jamais été obtenu depuis la fin des hostilités.

Les ventes, malgré de très faibles hausses dans les prix, ont atteint \$ 21.092.812.18 contre \$ 13.937.000 en 1950. marquant ainsi un accroissement de 50 %.

Nous sommes heureux de vous indiquer que cette cadence de production et de ventes a pu être maintenue depuis le début de l'exercice 1952 en cours.

Malgré des augmentations, notamment en matière de salaires, l'ensemble de nos prix de revient, grâce à l'augmentation de la production, a pu marquer un léger abaissement par rapport à l'exercice précédent, interrompant ainsi pour la première fois un mouvement de hausse qui était continu depuis 1939.

Ainsi que nous vous le faisons prévoir, le rythme des exercices 1947 à 1949 a pu être ainsi retrouvé, et notre compte d'exploitation en recueille immédiatement le

bénéfice, les résultats bruts passant de \$ 500.449,42 en 1950 à \$ 2.277.133,92 en 1951.

Après imputation des amortissements normaux, la reprise de la part d'amortissements différés en 1950 et charges diverses, le compte de Pertes et Profits fait apparaître un bénéfice de \$ 1.280.082,70.

Tout en poursuivant l'effort de rééquipement qui a été la condition de cette amélioration des résultats, nous avons pu également continuer à développer nos participations. Les principales modifications sont les suivantes :

— En premier lieu, nous avons participé à une augmentation du capital de la SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE LA GUYANE FRANÇAISE ;

— En second lieu, nous avons arbitrè notre participation S.O.V.E.M.I. contre une augmentation de nos avoirs dans la COMPAGNIE CHÉRIFIENNE DU PLÂTRE et la SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE LA GUYANE FRANÇAISE.

Nos participations diverses n'ont subi pratiquement aucun changement durant cet exercice.

Le total de notre Portefeuille et nos Participations s'élève au 31 décembre à \$ 3.945.123,84, dépassant ainsi largement le montant de notre capital social.

Nos actionnaires ont accepté que l'exercice 1950 ne donne lieu à aucune répartition, ce qui nous a aidés à mener à bien notre effort d'ouverture de nouveaux chantiers, et nous permet aujourd'hui, sur les résultats du présent exercice, de vous proposer la distribution d'un dividende substantiel.

Votre conseil avait déjà pris, au début de l'année, la décision de vous distribuer, sous forme d'acompte de dividende, l'intérêt statutaire de 7 % brut ; il vous propose aujourd'hui un complément de répartition qui aura pour effet de donner à l'ensemble des actions composant notre capital de \$ 2.550.000 une répartition nette de 20 % dans les conditions suivantes (\$ I.C.) :

BÉNÉFICE	1.280.082 78
— Réserve légale complémentaire à 10 % du capital)	47.495 67
Reste	1.232.587,11
— Dividende statutaire (7 % sur \$ 2.550.000)	178.000 00
Reste	1.054.087 11
— 10 % au Conseil	105.408 11
Reste	948.678 40
— Report à nouveau des années antérieures	931.166 44
Total	1.879.844,84
— DIVIDENDE SUPPLÉMENTAIRE	459.000 00
REPORT À NOUVEAU	1.420.844.84

Le montant de l'acompte de dividende déjà mis en paiement était de \$ 0.84 net ; il restera donc à nos actionnaires : \$ 2.16 net, soit, aux conditions de change actuelles, 36 fr. 70.

La date de mise en paiement de ce dividende sur présentation du coupon n° 5. est soumise aux autorisations de transfert de l'OFFICE INDOCHINOIS DES CHANGES, et sera portée à la connaissance des actionnaires par la voix de la presse.

Le rapport du commissaire aux comptes analyse, comme à l'ordinaire, les divers postes du bilan.

Aucun changement n'est à signaler dans la composition de notre conseil d'administration.

*
* * *

Le mandat de votre dévoué commissaire aux comptes vient à expiration avec la reddition des comptes du présent exercice ; vous avez à lui confier un nouveau mandat pour les exercices 1952, 1953 et 1954 et à fixer le montant de sa rémunération. »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 1951, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports et comptes.

Elle donne aux administrateurs, *quitus* et décharge pleine et entière l'exercice 1951.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale propositions du conseil concernant l'emploi du l'exercice 1951, savoir :

Bénéfice	1.280.082,78	
— Réserve légale (complément à 10 % du capital)		47.495,67
Reste	1.232.587 11	
Dividende statutaire (7 % sur 2.550.000 \$)		178.500 00
Reste	1.054.087,11	
— 10 % au conseil	105.408,71	
Reste	948.678,40	
— Report à nouveau des années antérieures		931.166,44
Total	1.879.844,84	
— Dividende supplémentaire	459.000 00	
Report à nouveau	1.420.844,84	

Elle donne acte au conseil de la mise en paiement de l'acompte de dividende de 7 % brut le 26 février 1952 et lui laisse le soin de fixer la date et les modalités de complément

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, conformément à l'article 31 des statuts, nomme M. Walter, commissaire agréé près la Cour d'appel de Saïgon, comme commissaire aux comptes chargé d'établir les rapports sur les comptes des exercices sociaux clos respectivement les 31 décembre 1952. 1953 et 1954.

Elle lui donne, en outre, le mandat d'exercer les attributions que la loi réserve à ces fonctions.

L'assemblée générale nomme M. Étienne Vigoureux, commissaire agréé près la Cour d'appel de Saïgon, commissaire suppléant pour les mêmes exercices, et pour les cas de décès, démission ou empêchements quelconques du commissaire titulaire.

Elle fixe à ??? \$ par exercice la rémunération accordée au commissaire qui fera le rapport.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le commissaire sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

« Avant de passer la parole à ceux de nos actionnaires qui auraient des questions à nous poser ou des remarques à formuler, je désirerais compléter moi-même certaines des indications de ce rapport.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux indications succinctes qui viennent de vous être données concernant l'activité des exploitations ; je vous avais, l'année dernière, assez longuement expliqué les raisons qui nous avaient amenés à ouvrir deux nouveaux chantiers.

Cette année, nous vous en apportons les résultats qui tiennent en quelques chiffres qui se passent eux-mêmes de commentaires.

Nos actionnaires demandent fréquemment si la situation en Indochine s'améliore ou s'aggrave ; il ne m'appartient pas de porter des jugements sur la situation générale qui est abondamment commentée en France depuis quelque temps, après avoir, pendant plusieurs années, fait l'objet d'un manque à peu près complet d'informations.

Vous êtes donc au courant des données d'ensemble du problème. Dans notre cadre d'exploitants forestiers et d'industriels, nous ne voyons guère dans un sens ou dans un autre de changement profond depuis deux ou trois années dans les conditions quotidiennes du travail en forêt ou en usine. Au cours de la dernière année, un fonctionnement nouveau des relations avec les administrations publiques s'est établi depuis que le gouvernement vietnamien assure lui-même l'administration des grands services, notamment techniques. Nous sommes heureux de dire que ces relations ont pu s'établir dans un climat de compréhension et de confiance mutuelles, aussi bien à l'échelon des autorités provinciales que des administrations centrales.

Nous ne pouvons que souhaiter que l'avenir confirme les excellents débuts que nous vous signalons, malentendu ne viendra les troubler.

Ainsi que vous l'explique le rapport du conseil, notre politique de participations sur laquelle nous nous sommes longuement expliqué l'an dernier, n'a pas varié dans ses objectifs, mais nous avons apporté, au cours de l'exercice, une certaine concentration de nos intérêts dans les deux principales firmes dont votre société est actionnaire.

C'est ainsi qu'au Maroc, nous avons arbitrée notre participation SOVEMI contre, d'une part, des actions de la COMPAGNIE CHÉRIFIENNE DU PLÂTRE, qui appartient au même groupe, et dont nous étions déjà importants actionnaires, et d'autre part, contre des actions SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE LA GUYANE FRANÇAISE, afin de renforcer notre part dans le capital de cette société.

La C.C.P., au cours de 1951, a terminé la construction de son usine, en a effectué la mise au point et a commencé la prospection de ses débouchés commerciaux locaux.

Au commencement de 1952, les problèmes techniques pouvaient être considérés comme réglés, et la société pouvait consacrer toute son activité à prendre sur le marché marocain la place qu'elle doit occuper.

Ses produits se sont révélés d'excellente qualité et ont même surpris quelque peu une main-d'œuvre habituée à manier un plâtre artisanal très inférieur à celui produit par la CHÉRIFIENNE.

Nous espérons qu'au cours de l'année 1952, le problème commercial aura trouvé une heureuse solution, et que l'exercice suivant marquera le début de la vie industrielle et commerciale normale de cette entreprise.

Nous vous rappelons que nous possédons 23.116 actions sur un total de 150.000 de la C.C.P.

La S.O.F.O.G. poursuit son effort de pionnier dans un territoire extrêmement difficile, mais a reçu le soutien de la puissance publique pour accomplir son programme. Au cours de l'année 1951, une augmentation de capital a été réalisée, à laquelle notre société a participé. Actuellement, sur un capital de 97 millions de francs, la part de notre société est de 38.825.000 francs.

Votre président assure toujours la présidence et la direction générale de cette entreprise.

Les perspectives de cette société viennent d'être améliorées par la mise en service d'un navire grumier acquis par le FIDOM, et destiné exclusivement à être mis à la disposition des exploitants forestiers guyanais pour l'évacuation de leurs produits sur les marchés des Antilles et des U.S.A.

Le premier programme d'équipement forestier de la SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE LA GUYANE FRANÇAISE est maintenant accompli, et, grâce au navire précité, les ventes vont pouvoir commencer dans la zone dollar.

La prospection commerciale d'essences nouvelles sur des marchés nécessitera certainement un effort persévérant, mais nous fondons de grands espoirs sur sa réussite.

Je n'ai rien de spécial à vous dire sur les participations mineures, sinon qu'une petite participation dans la SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS AÉRIENS EN INDOCHINE, dont on avait pu craindre à un certain moment qu'elle fût à amortir intégralement, représentera pour les actionnaires une certaine répartition d'actif.

Le rapport vous donne un chiffre que vous pourrez rapprocher du montant de votre capital ; évalué en francs métropolitains en face d'un capital piastres de 43.350.000 francs, nous avons, selon le vœu de nos actionnaires, investi en d'autres territoires que l'Indochine, des montants atteignant 67 millions.

Nous vous rappelons, en passant, que notre capital initial de 850.000 \$ (qui représentait à l'époque 8.500.000 fr.) n'a fait l'objet d'aucune augmentation en espèces, et que son chiffre actuel a été obtenu par distribution de réserves et incorporation.

Nous pensons donc avoir accompli en quelques exercices seulement, et malgré les difficultés de l'année 1950, de manière très large et complète, le programme de sécurité que nous nous étions fixés.

Nous ne pouvons, hélas ! pas plus cette année que les précédentes, vous donner, concernant nos exploitations d'Indochine, des pronostics à long terme, mais nous pouvons toutefois vous confirmer que l'exercice 1952 doit se poursuivre dans des conditions semblables à l'exercice précédent.

Dans une semaine, je serai en Indochine, et j'espère y trouver la confirmation des bons espoirs que l'exercice en cours nous apporte.

L'assemblée générale, que je présiderai le 10 juin à Saïgon, se prononcera sur le dividende qui, je vous le rappelle, atteint pour l'exercice 1951 au total 20 pour 100 net du montant nominal des actions.

Il ne m'est pas possible aujourd'hui de vous fixer avec précision sur la date de mise en paiement du solde du coupon, en raison de la nécessité d'obtenir l'autorisation de l'OFFICE INDOCHINOIS DES CHANGES, et également d'effectuer le transfert à un moment où celui-ci ne vient pas peser trop lourdement sur notre trésorerie d'exploitation qui connaît, en général, à la fin du premier semestre, une étroitesse saisonnière traditionnelle.

Nous vous ferons savoir, par la voix de la presse, le moment où nous pourrons procéder au paiement du coupon, et nous espérons bien pouvoir le faire avant l'automne. »

Je serais très heureux que s'instituât la conversation dont nous avons l'habitude à la fin de ces assemblées d'information.

La discussion

UN ACTIONNAIRE. — Nous avons été très éclairés par votre allocution. Je vois que la Biênhoà a des activités en Indochine et hors Indochine.

J'ai retenu que vous aviez investi hors d'Indochine environ 67 millions, soit plus que le capital. Vous avez donc donné suite à notre désir, exprimé il y a quelques années, de diminuer les risques. Nous avons donc maintenant deux sociétés : la Société forestière de la Guyane française, dont le capital est de 97 millions, et votre participation de 38 millions. Il y a également la Compagnie Chérifienne du Plâtre.

J'aimerais connaître le conseil de ces sociétés et avoir des précisions sur chacune d'elles.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est toujours un peu délicat de donner des renseignements sur d'autres sociétés au cours d'une assemblée. Je vais néanmoins vous renseigner.

La Chérifienne du Plâtre a été créée en 1948 pour la reprise, au Maroc, d'un très bon gisement de gypse. Après les analyses faites dans des laboratoires en Angleterre et en France, il a été constaté que ce gypse est d'une qualité excellente, parfois même exceptionnelle.

L'idée était, d'une part, d'exploiter ce gisement en vendant le gypse, en roche à l'exportation, et d'autre part de produire du plâtre, afin d'introduire sur le marché marocain un produit de bonne qualité.

Sur ce marché, la construction ne se ralentit pas, à l'heure actuelle. Il existe une certaine industrie du plâtre au Maroc, artisanale souvent et aboutissant à la fourniture d'un produit médiocre en qualité et insuffisant en quantité ; les plâtres supérieurs devaient être importés.

La Société a démarré sur ces bases et s'est assuré le concours technique d'un des premiers plâtriers de France : les Plâtrières de Gagny (Mussat et Binot). Ils ont été et demeurent nos conseillers techniques et ont conçu dans la région de Safi une usine ultra-moderne. Elle a bénéficié de toutes les expériences antérieures. Elle a, pour les actionnaires, le très gros intérêt de fonctionner avec une main-d'œuvre très réduite.

Sans augmenter sensiblement les frais généraux, elle peut passer d'une fabrication de mille tonnes par mois à quarante mille tonnes par an. C'est un instrument précieux qui ne pèserait pas lourdement dans les périodes de crise.

Au moment où l'on construisait cette usine et où la Société affermaient sa prospection commerciale, il eût été intéressant que la vente de roche puisse être développée. La hausse des frets s'y est opposée.

Le produit, excellent, s'est révélé peut-être même un peu trop bon. Le maçon marocain est habitué à des produits de prise extrêmement lente ; il y a donc une éducation à faire.

De plus en plus, les entrepreneurs sérieux sont intéressés par le plâtre de la Compagnie Chérifienne.

L'ACTIONNAIRE. — La demande locale pourrait être suffisante ?

M. LE PRÉSIDENT. — Nous l'espérons. Si on veut faire tourner l'usine à son maximum, cela comporterait un problème d'exportation. Pour l'instant, il faut prendre place sur le marché local et surveiller le fret qui, seul, conditionne les ventes de gypse.

Le Président indique ensuite la composition du conseil d'administration.

L'ACTIONNAIRE. — Jusqu'à présent, n'y a pas eu de résultat positif ?

M. LE PRÉSIDENT. — La construction de l'usine a été terminée fin 1951. 1952 est l'année de prospection commerciale et ce n'est qu'à partir de l'exercice 1953 que l'on se rendra compte de la marche réelle de la société.

En ce qui concerne la Société forestière de la Guyane, je vais d'abord vous en indiquer le conseil. Il a une part importante de représentants de la puissance publique mais ce n'est pas une société d'économie mixte.

Le président indique la composition du conseil.

L'ACTIONNAIRE. — Ce sont des conseils fort bien composés.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie de votre appréciation.

Un fait nouveau est l'acquisition d'un navire grumier.

Il s'agissait, dans ce pays nouveau qui n'est pas équipé, de déterminer des méthodes correctes d'exploitation forestière. D'autre part, nous ne voulons pas construire une grande usine immédiatement. J'ai trop vu, non seulement dans notre vieille Biênhoà mais aussi dans des entreprises françaises et étrangères, les erreurs commises en ce sens.

Nous nous sommes aperçus que, dans ce pays pauvre en main-d'œuvre, nous pouvions mettre au point de bonnes méthodes mécaniques d'exploitation forestière. Mais il fallait un moyen de transport maritime dont la Guyane est dépourvue. Il n'existe aucune ligne reliant la Guyane à un continent quelconque. Ses lignes la relient aux Antilles françaises par petits navires.

Un transbordement était donc nécessaire, ce qui rendait impossible un marché de grande consommation.

Nous avons exposé ce problème à la puissance publique. Nous leur avons fait ressortir que de nouveaux investissements étaient pratiquement impossibles si l'on ne disposait pas de moyen d'exportation.

Le Fidom a donc autorisé l'achat d'un navire destiné à être mis à la disposition des exploitants forestiers, dont nous sommes actuellement les plus importants. Il y en a d'autres plus anciens que nous, et il peut encore s'en créer d'autres. Nous le souhaitons, du reste, car si nous voulons atteindre le marché américain, nous ne serons jamais trop pour essayer de le fournir.

L'essentiel était d'amorcer ce contact et développer le circuit commercial.

Il fallait que ce navire pût naviguer sur les hauts fonds, en particulier dans l'estuaire du Maroni. Il y avait une limite de jauge extrêmement stricte. Il fallait qu'il fût aménagé pour le transport du bois. Ces conditions ont pu être remplies.

Le navire est géré par la Compagnie Navale Guyanaise, société d'exploitation qui bénéficiera du concours technique de la Compagnie Navale Delmas-Vieljeux.

Il reste à améliorer les moyens d'embarquer le bois. La Forestière de la Guyane est obligée de le faire. Il y aura peut-être un jour un port en Guyane, mais nous ne pouvons attendre. C'est vous dire toute l'importance que ce navire a pour nous.

L'ACTIONNAIRE. — Le problème n'est pas d'avoir une scierie ; c'est d'avoir le bois en grume.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous enverrons en grume tout ce que nous pourrons. Si nous devons construire une usine, je voudrais qu'elle soit justifiée par le marché et non par la théorie. Il faut faire la preuve que le marché aux Antilles est certain et régulier. Je ne pense pas qu'il y ait actuellement la justification d'une grande scierie.

*

* *

Aux Antilles, il n'existe pas d'industrie de transformation. Ni aux Antilles françaises, anglaises, américaines, ni à Porto-Rico.

Il y a des circuits commerciaux très anciens en bois résineux, qui arrivent débités, qu'ils viennent soit du Honduras britannique, soit du Canada ou des États-Unis. Il y a une place à prendre et une grosse lutte à mener. La clientèle est habituée à travailler des matériaux très tendres et trouve nos bois trop durs à œuvrer.

Nous espérons vendre les grumes aux États-Unis. Le navire vient de quitter le Maroni avec une première cargaison.

L'ACTIONNAIRE. — Vous allez donc faire un essai ?

M. LE PRÉSIDENT. — Il a fallu investir un capital de 97 millions et recourir à des prêts à long terme.

L'ACTIONNAIRE. — Vous avez du matériel pour exploiter ?

M. LE PRÉSIDENT. — La SOFOG possède des tracteurs à chenille, des *half-tracks*, des appareils nouveaux (*loggers-dream*) dont nous attendons beaucoup, des péniches à moteur et des installations de scieries forestières.

L'ACTIONNAIRE. — Vous avez de quoi produire et de quoi transporter ?

C'est l'affaire d'Indochine qui vous permet, en somme, de tenir jusqu'au moment où les filiales entreront en rendement.

Pour revenir à l'Indochine, vous vendiez autrefois exemple en Égypte. Est-ce que, maintenant, votre clientèle sur place est suffisante pour votre production ?

M. LE PRÉSIDENT. — Notre clientèle est strictement locale.

Nous vendons toute notre production sur le marché indochinois. Nous ne suffisons pas à la demande. Nous avons toujours des carnets de commandes extrêmement garnis.

Les circonstances font que très peu d'exploitants forestiers ont pu reprendre la cadence antérieure. Avant guerre, nos ventes sur le Tonkin ne représentaient pas 5 % ; maintenant, de près de 30 %.

L'ACTIONNAIRE. — Vous ne suffisez pas à la demande ?

M. LE PRÉSIDENT. — En principe, non, mais le marché est assez sensible et peut enregistrer facilement des réactions aux événements, comme en 1950.

Nous n'avons heureusement pas besoin d'exporter, car étant donné le cours de la piastre et la crise actuelle des bois tropicaux, il est peu probable que nous soyons bien placés sur d'autres marchés.

L'ACTIONNAIRE. — L'Indochine construit énormément ?

M. LE PRÉSIDENT. — Elle construit et elle répare.

Nous fournissons du bois au Tonkin parce qu'il n'y a plus de scierie importante au Tonkin. Nos confrères français n'ont pu reprendre leurs exploitations.

L'ACTIONNAIRE. — Je tiens à vous remercier d'avoir eu l'obligeance de nous convoquer pour nous dire ce qui se passe chez vous. Nous l'apprécions particulièrement.

L'exercice 1952 se présente bien ?

M. LE PRÉSIDENT. — Pour l'instant, il observe la cadence du précédent.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — Il y a une réserve de réévaluation qui figure au bilan. Peut-être envisagez-vous un jour ou l'autre de l'incorporer par élévation du nominal ?

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas impossible. Il n'y a pas d'opportunité actuellement, mais nous ne perdons pas de vue la question.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h. 45.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1804 :

Biênhoà industrielle et forestière :

Conseil : Ch. Furiat, pdt hon. ; P. Gimon, P.-D.-G. ; E. Ducarouge, M. Petit, A. Pyck, L. de Saporta, J. Ansault, A. de Vogüé.

Commissaires aux comptes : MM. Walter et Vigouroux, suppléant.

LES CAOUTCHOUCS DU DONAÏ

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1953)

Le conseil d'administration a décidé la mise en paiement du dividende 1952 à compter du 11 janvier 1954 dans les conditions suivantes :

1° Contre remise du coupon n° 2 (actions regroupées de 2.500 fr.), paiement d'une somme de 375 fr. net ;

2° Attribution d'une action de 15 piastres de la SOCIÉTÉ DES FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA (coupon n° 6 attaché) pour 4 actions de 2.500 fr. regroupées des CAOUTCHOUCS DU DONAI, contre remise de 4 coupons n° 3 de ce titre.

Ces opérations seront effectuées par les soins de la BANQUE DE L'INDOCHINE, 96, boulevard Haussmann à Paris.

FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA

(L'Information financière, économique et politique, 24 décembre 1953)

Assemblée d'information du 22 décembre 1953

En ouvrant la séance, M. Pierre Gimon, président du conseil d'administration, rappelle que l'assemblée générale ordinaire statutaire est convoquée au siège social, à Saïgon, le 8 janvier 1954, et que la présente réunion a pour objet de tenir les actionnaires au courant de la vie sociale et de recueillir leurs suggestions, leurs remarques et leurs observations.

M. le président :

« Avant de faire entendre à nos actionnaires la lecture du rapport et des comptes, je voudrais exprimer l'émotion que nous ressentons tous à nous réunir pour la première fois depuis tant d'années sans la présence de notre regretté et vénéré président honoraire, M. Charles Furiat.

Nous rappellerons, au cours du rapport du conseil, la part qu'il a prise à la vie de la société, mais je ne voudrais pas ouvrir cette séance sans apporter à sa mémoire l'hommage qui lui est dû.

C'est véritablement grâce à sa ténacité et à sa lucidité que notre société a vu le jour et a pu prospérer, et personne de nous n'oubliera le soin constant qu'il apportait à nos affaires et la lumineuse bonté du disparu. »

Il est donné lecture aux actionnaires présents du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 1952 qui sera soumis à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 8 janvier 1954 à Saïgon.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous nous apprêtons, comme chaque année, à vous présenter les comptes de l'exercice 1952 dans les délais statutaires lorsque est intervenue, le 10 mai 1953, la dévaluation de la piastre.

Ainsi que la plupart des sociétés indochinoises, nous avons jugé plus sage de laisser s'écouler un certain délai avant de vous soumettre nos propositions de répartition ; en effet, il était nécessaire d'observer les conséquences de l'évolution des prix sur les trésoreries des entreprises qui auraient pu en être profondément bouleversées.

En fait, les paliers successifs de réajustement des prix intérieurs ont permis de passer sans trop de difficulté une période qui aurait pu être très critique et nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter nos propositions définitives en souhaitant qu'une période de stabilité s'instaure dans l'Économie indochinoise.

Au cours de l'année 1952, une amélioration assez notable de la sécurité a pu être constatée dans nos zones d'exploitation et nous n'avons pas à vous relater des incidents de la même gravité que ceux de l'an dernier ; toutefois, au cours du premier semestre, de nombreuses interruptions sur les axes de transport ont été causées par des attentats

et notamment sur la voie ferrée des Chemins de fer de l'Indochine. Les interruptions de transport qui en ont résulté ont été, certes, gênantes, mais ne se sont jamais prolongées de manière dangereuse pour l'alimentation de notre usine. Au mois d'octobre, le Sud-Est de la Cochinchine a été ravagé par un violent typhon, phénomène très rare dans cette région et qui a causé dégâts étendus.

À part des incidents de détail, notre usine n'a pas eu à souffrir du typhon, mais les routes et voies ferrées ont été coupées en maints endroits et il en est résulté, pendant une quinzaine de jours au moins, un sérieux trouble, tant dans l'alimentation de l'usine en bois d'œuvre que dans la livraison des bois débités à Saïgon.

Malgré de nombreuses démarches, nous n'avons pu obtenir la libération du jeune agent forestier enlevé par les rebelles en novembre 1951.

L'Exploitation a pu maintenir et même développer les résultats acquis en 1951 et la production forestière livrée à l'usine atteint 24.000 mètres cubes contre 21.700 mètres cubes l'année précédente.

Les ventes ont atteint un chiffre très voisin de 25 millions de piastres contre 21 millions en 1951, marquant ainsi une nouvelle progression.

Nous sommes heureux de vous signaler que, durant l'exercice en cours, des résultats remarquables ont été obtenus en forêt, qui auront permis de doubler pratiquement le chiffre d'exploitation de l'exercice sous revue. Les ventes ont également marqué une importante progression.

Vous vous associerez à votre conseil pour remercier notre personnel d'Indochine de son dévouement et de son magnifique esprit d'équipe.

Le résultat brut du compte d'Exploitation, qui était de \$ 2.270.000 en 1951, passe à \$ 4.405.000 en 1952. compte tenu d'une inscription de reprise par dommages de guerre de \$ 1.942.000. la marge bénéficiaire proprement dite étant de \$ 2.463.000.

De nouveaux éléments de hausse de prix de revient, notamment pour les salaires, sont intervenus au cours de l'exercice alors que les prix de vente ne marquaient aucune tendance à la hausse.

Après imputation des amortissements normaux et charges diverses, le compte de Pertes et profits fait apparaître un bénéfice de \$ 2 millions 13.103,68 contre \$ 1.280.082, 70 en 1951.

Le montant du portefeuille-titres a été ramené de \$ 226.723, 58 à \$ 19.657,46 par la mise en liquidité des titres en Bourse sur avis de nos conseils financiers.

Nous vous signalons qu'ils ont été réinvestis au début de l'année 1953 en valeurs de Bourse.

Les participations de la Société n'ont pas varié au cours de l'année 1952.

Nous vous présentons une répartition de bénéfices qui maintient le dividende au niveau substantiel de 20 % net distribué lors du dernier exercice.

Nous vous proposons donc l'utilisation des résultats dans les conditions suivantes (en piastres indochinoises) :

Bénéfice	2.013.103 68
Dividende statutaire 7 %	178.500 00
Reste	1.834.603 68
10 % au conseil	183.460 36
Reste	1.651.143 32
Dividende supplémentaire	459.000 00
Reste	1.192.143 32

Report à nouveau des années antérieures	1.420.844 84
Total	2.612.988 16

Vous remarquerez que, malgré la dévaluation de la monnaie indochinoise, nous n'avons pas modifié à l'actif la valeur de nos participations qui se trouvent, de ce fait, amorties à concurrence de 40 % ; il nous paraîtrait avisé de vous proposer la constitution d'une provision prélevée sur le report à nouveau, destinée à parer à toute fluctuation soit des monnaies, soit de la valeur de nos participations.

Nous vous proposons de fixer le montant de cette provision à 2 millions de piastres dont l'incorporation à votre bilan ramènerait ainsi le report à nouveau à \$ 612.988,16.

Le dividende total de l'exercice s'élève à \$ 3,75 par action, soit \$ 3 net pour les actions \$ 2.966 net pour les actions au porteur.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition de votre conseil d'administration au cours de l'année 1952.

Nous avons eu la douleur de perdre, au début de l'année 1953, notre vénéré président honoraire, M. Charles Furiel, qui, comme président de la Biênhoà Industrielle et Forestière et comme premier président de votre société, lui avait consacré une part importante d'une activité qu'il avait pu maintenir jusqu'à un âge très avancé. Nous perdons en lui un guide éclairé dont la vaste expérience s'accompagnait d'une grande bonté qui entraînent les regrets unanimes de ses collègues du conseil d'administration et de tout le personnel de la société.

Vous vous associerez à nous pour présenter à la famille de notre regretté président honoraire les condoléances les plus émues de la Société.

Le mandat de M. Louis de Saporta est expiré ; nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de six années.

Le mandat de votre commissaire aux comptes, que vous avez renouvelé l'an dernier, couvre le présent exercice et les deux exercices suivants. Nous vous demanderons également de bien vouloir prendre acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes, prévu par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

[BILAN]

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 1952, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports et comptes.

Elle donne acte au conseil du retard apporté dans la convocation de l'assemblée et donne aux administrateurs *quibus* et décharge pleine et entière pour l'exercice 1952.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration concernant l'emploi net de l'exercice 1952 (en piastres indochinoises), savoir :

Bénéfice	2.013.103 68	
Dividende statutaire (7 %)		178.500 00
RESTE	1.834.603 68	
10 % au Conseil	183.460 36	
RESTE	1.651.143 32	
Dividende supplémentaire.		459.000 00

RESTE	1.192.143 32	
Report à nouveau des années antérieures		1.420.844 84
TOTAL	2.612.988 16	

Elle laisse le soin au conseil de fixer la date de mise en paiement du dividende.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de constituer une provision pour fluctuations de la valeur du portefeuille-titres et des participations et en fixe le montant à : 2 millions de piastres.

Après inscription de cette provision au bilan, le report à nouveau sera mené à piastres indochinoises : 612.988,16.

Quatrième résolution

L'assemblée générale élit comme administrateur pour une période de six ans M. Louis de Saporta.

Les pouvoirs de M. Louis de Saporta prendront fin à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1958.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le commissaire. aux comptes sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

Nous venons, avec un retard que nous vous avons expliqué, d'examiner les comptes de l'exercice 1952, mais je suis certain qu'en cette date du mois de décembre, vous allez me demander surtout des renseignements sur l'exercice 1953 qui s'achève.

Avant de répondre à ce vœu si normal, je voudrais toutefois, ainsi que je le fais chaque année, vous parler de nos participations.

L'an dernier, nous vous avons donné de nombreux détails sur l'objet des sociétés où nous avons des intérêts, sur leur programme et sur les personnalités qui les géraient.

Nous allons brièvement faire le point de nos deux plus importantes participations, la SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE LA GUYANE FRANÇAISE et la COMPAGNIE CHÉRIFIENNE PLÂTRE.

*

La SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE LA GUYANE FRANÇAISE a connu des moments extrêmement difficiles et n'a pu, jusqu'ici, par ses propres moyens, surmonter les difficultés qu'elle trouvait sur sa route malgré une aide sans cesse accrue de la Puissance publique.

Je vous dirai très franchement que s'il s'était agi d'une société purement privée, elle aurait dû, malgré les efforts déployés et les résultats acquis, notamment sur le plan technique, renoncer à poursuivre son activité.

Il aurait, en effet, été nécessaire, pour cela, de recourir à de nouveaux investissements, et je crois interpréter le sentiment de chacun de vous en déclarant que notre effort avait atteint sa limite dans ce domaine. Par ailleurs, les problèmes qui restent à régler sont plus du domaine de la Puissance publique que de ceux de l'initiative privée.

À notre avis, le problème essentiel est celui du marché local.

Si notre Société des FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA a connu et connaît au milieu de situations difficiles et dangereuses une stabilité si remarquable, elle la doit essentiellement au fait qu'elle travaille surtout pour un marché local directement consommateur. Un tel marché n'existait pas en Guyane faute de population et faute d'équipement.

On pouvait espérer, et on espère encore, que le développement de cette très belle région pourrait apporter à des producteurs locaux le marché qui leur est indispensable. Certes, et pour de longues années encore, les productions de ce territoire ne peuvent qu'être dirigées vers l'exportation mais en matière de bois, exporter c'est choisir parmi les productions les qualités dignes de marchés extérieurs et susceptibles de supporter des frais de transport. Cela suppose qu'une partie de la production doit être consommée localement ou subir des transformations plus ou moins poussées permettant d'utiliser des qualités moins bonnes ou des dimensions plus faibles.

Cette situation est apparue avec une clarté complète lorsque, précisément, la SOFOG a pu surmonter ses premières difficultés techniques de production. L'accroissement de produits fabriqués a laissé, par rapport à la consommation locale, une quantité trop importante de bois non vendables, et par ailleurs, au stade actuel aucune transformation de ces basses qualités ne s'imposait à l'évidence, sinon à moins de nouveaux et considérables investissements.

Dans ces conditions, trois solutions se présentaient : ou bien arrêter purement et simplement l'exploitation, c'est-à-dire en fait mettre un terme à l'activité de la société, ou bien faire un nouvel appel à des capitaux privés ou encore étudier avec nos partenaires de la Puissance publique une solution de relais.

Le recours aux capitaux privés n'était évidemment pas opportun, je dirais même qu'il n'aurait pas été honnête tant que le compte d'exploitation n'était pas équilibré ou qu'il n'était pas clairement en mesure de l'être prochainement.

Il aurait été d'autre part désastreux d'anéantir tant de travail et un grand nombre de résultats cependant acquis dans le domaine technique et dans le domaine commercial.

C'est pourquoi la Puissance publique, qui est majoritaire dans la SOFOG, a décidé de poursuivre l'exploitation par l'entremise du Bureau agricole et forestier guyanais tout en laissant à la SOFOG le rôle de vendeur et de distributeur des produits.

La mission définie au Bureau agricole et forestier est de déterminer, après la continuation et le développement des expériences en cours, le moment où l'exploitation privée sera devenue rentable en définissant les conditions de cette rentabilité.

La SOFOG a donc cessé son exploitation forestière et ses fabrications et a cédé au BAFOG une partie importante de son matériel.

Cette solution pouvait entraîner immédiatement l'appel de cautions qui avaient été données aux premiers prêts à moyen terme consentis par un établissement public à la SOFOG.

Nous sommes en train d'obtenir à ce sujet une solution très compréhensive et qui nous permettra à l'avenir de participer à la réorganisation de la SOFOG.

Il est trop tôt pour tirer de manière comptable les conséquences définitives de cette évolution.

Concernant l'exercice 1952, nous avons pensé qu'il était sage de constituer une provision dans les conditions où cette mesure vous a été proposée dans notre rapport. C'est vraisemblablement sur les comptes de l'exercice 1953 que nous aurons, en meilleure connaissance de cause, à pratiquer les modifications comptables nécessaires.

La leçon de cette expérience malheureuse, si on la compare aux résultats que nous obtenons en Indochine, est que, par souci de ne pas conserver tous les intérêts dans un territoire dangereux, la plupart des Compagnies indochinoises ont été amenées à pratiquer des investissements dans des pays neufs et que, très souvent, ceux-ci ont donné lieu à des mécomptes et à des déceptions.

Dans le cas présent, nous devons constater le soutien de la Puissance publique qui est, d'ailleurs, légitime puisque c'est vraiment par insuffisance d'équipement général d'un territoire que les difficultés se sont trouvées hors de proportion avec les moyens normaux des sociétés privées. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette participation.

*

La COMPAGNIE CHÉRIFIENNE DU PLÂTRE, qui est installée dans un territoire plus évolué, a certes connu aussi les difficultés habituelles des nouvelles entreprises, mais sa marche vers une vie industrielle normale est lente mais sûre.

Cette société se trouve de plus, du fait de la matière première qu'elle emploie, c'est-à-dire le gypse, intéressée à un très important projet actuellement à l'étude au Maroc et qui pourrait transformer ses perspectives à venir tout en confirmant et en améliorant son activité de base, c'est-à-dire la fabrication du plâtre.

J'espère à ce sujet avoir à donner de très intéressants renseignements lors de notre prochaine réunion.

*

Les autres participations de votre Société, qui sont de faible importance telles la SOCIÉTÉ CHIMIQUE ET ROUTIÈRE NORD-AFRICAINE et la SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ROUTIÈRES AU MAROC, développent de manière intéressante leur activité et sont entrées dans la période de dividende.

Notre petit portefeuille de titres en Bourse se trouvait, comme vous le dit le rapport, en état de liquidité à la fin de l'exercice 1952 ; il a été, depuis, réinvesti et connaît le sort moyen des fluctuations boursières que nos actionnaires connaissent aussi bien que nous-mêmes.

Si nous revenons à l'Indochine, nous constatons que l'année 1953, ainsi que le rapport de votre conseil vous l'indique succinctement, a été marquée par un développement considérable de notre production forestière. Nous n'avons évidemment pas encore les chiffres définitifs du mois de décembre, mais nous pouvons vous indiquer que le total de la production forestière avoisinera 50.000 mètres cubes contre 24.000 en 1952 et 21.000 en 1951.

Cet accroissement, dû à l'ouverture de chantiers dans une bonne région, à un bon équipement technique et, surtout, au dévouement et au courage de tout notre personnel, nous aura permis, malgré les incidents monétaires, de faire en 1953 une année satisfaisante. En effet, malgré les précautions prises et qui, dans l'ensemble, ont été efficaces, les conséquences de la dévaluation de la piastre ont été une hausse considérable des éléments de prix de revient alors que les prix commerciaux ne suivaient que très difficilement cette évolution.

Vous savez que notre marge bénéficiaire était réduite ; ces éléments de la situation économique et financière tendaient encore à l'amenuiser. C'est en augmentant la production, c'est-à-dire en répartissant de ce fait les frais généraux sur un chiffre d'affaires plus élevé, que nous avons pu maintenir de bons résultats.

Nous savons depuis de longues années que l'industrie de transformation des bois en pays tropical n'est pas très rémunératrice ; dans l'état du marché indochinois, cette transformation est cependant une nécessité commerciale impérieuse.

Les grandes difficultés de l'exploitation au cours des années qui ont suivi la guerre ne nous avaient jamais permis de disposer au-delà de l'alimentation de l'usine de Tan-Mai d'un volant de bois suffisant pour procéder à des ventes de grumes qui, elles, sont rémunératrices.

Cela demeurerait toutefois de manière persévérante, notre objectif, et nous sommes heureux de vous dire qu'en 1953, nous l'avons atteint.

Notre chiffre d'affaires dépassera certainement 40 millions de piastres. Les comparaisons avec les exercices précédents sont d'autant plus difficiles que les mouvements de hausse du prix de revient et de prix de vente n'ont été ni simultanés ni uniques mais nous pouvons, toutes choses égales, vous affirmer que l'augmentation de votre chiffre d'affaires est supérieure à la marge de dévaluation, ce qui était évidemment le résultat à obtenir.

Il est extrêmement difficile de se livrer à des pronostics économiques et aussi bien, cela n'est pas notre domaine. Toutefois, nous pouvons vous indiquer qu'actuellement, on semble revenu à une sorte de stabilité dans les prix, et nous espérons pouvoir maintenir notre cadence de production si des événements indépendants de notre volonté ne viennent pas s'y opposer.

Nous aurons certainement la possibilité de vous présenter les comptes de l'exercice 1953 dans le délai normal, c'est-à-dire avant la fin du premier semestre de l'année qui va commencer.

Je serai en Indochine dans quelques jours et présiderai votre assemblée statutaire.

Nous sommes actuellement au début de la campagne de saison sèche et je voudrais dire à tous les membres de notre personnel que je leur apporte les félicitations, non seulement du conseil qui suit quotidiennement leurs efforts mais aussi de l'ensemble de nos actionnaires.

Je suis à la disposition de ceux d'entre vous qui auraient des questions à nous poser ou des explications à nous demander.

La discussion

UN ACTIONNAIRE. — Tout d'abord, Monsieur le président, permettez-moi de vous adresser les félicitations des actionnaires pour les brillants résultats de la Biênhoà en Indochine. Les perspectives que vous venez de nous indiquer pour 1953 sont très favorables et nous sommes absolument satisfaits des résultats obtenus non seulement par votre compétence, mais aussi par le dévouement de votre personnel. Je voudrais cependant vous demander quelques explications supplémentaires.

Vos participations en titres figurent à votre bilan pour 3 millions de piastres ; or vous constituez une provision de 2 millions de piastres, ce qui semble indiquer que vous avez un gros souci de ce côté. Vous nous l'avez dit d'ailleurs, mais pourriez-vous nous préciser ce qu'il faut prévoir de ce côté et si nous pouvons espérer des jours meilleurs ?

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie d'abord de l'appréciation que vous avez bien voulu porter sur notre travail. Je vous demanderai de constater que depuis de longues années, nous essayons de vous démontrer que nous connaissons notre métier.

Mais les soins que nous avons apportés à l'exploitation en Guyane n'ont pas suffi. ; il n'y a aucun doute que les problèmes auxquels nous avons eu à faire face nous dépassaient.

J'ai voulu, dans mon allocution, attirer votre attention sur ce fait que si la S.O.F.O.G. était une société entièrement privée, il n'y aurait eu à envisager qu'une solution draconienne. Mais cette société est publique dans sa majorité et les déterminations de l'Administration ne sont pas toujours prises en fonction d'un seul problème. Je vous avoue très franchement qu'à l'heure actuelle, il m'est impossible de vous dire et même de prévoir quelles seront les solutions finales que décidera l'actionnaire majoritaire.

Parmi les formules étudiées, il avait pu être question, à un moment, d'une réorganisation avec appel à des capitaux privés, mais nous avons pensé que cela était prématuré tant que ne serait pas amélioré le problème d'ordre général posé en Guyane. Dans ces conditions, je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui si l'on adoptera

une formule de réduction drastique du capital avec apport d'argent frais, si on laissera les choses en l'état plus longtemps, si on envisagera une formule de Société d'exploitation ; l'important pour nous est de savoir que la Puissance publique, reconnaissant les efforts accomplis et l'ampleur du problème à traiter, paraît fermement refuser d'abandonner les résultats déjà acquis sur le plan technique ou commercial.

La conclusion de l'expérience du Bureau agricole et forestier sera de dire si une entreprise forestière est viable en Guyane, de déterminer les méthodes les mieux adaptées à ce pays et, enfin, de définir le cadre de l'entreprise : artisanale, moyenne ou géante. Indiquons en passant que cette dernière solution n'emporterait pas notre enthousiasme, surtout si elle devait se limiter au travail classique des bois.

Lorsque nous avons commencé notre effort en Guyane, il y a quatre ans, c'était avec l'espoir que de multiples activités publiques ou privées démarreraient en même temps que nous et surtout dans la région où nous travaillions. En fait, nous sommes partis un peu seuls et nous n'avons même pas constaté, dans les quelques efforts extérieurs à nous, le développement de la clientèle que nous étions en droit d'attendre. Il suffirait dans cette région d'un programme de travaux de moyenne importance pour régler, en tout cas, le problème du marché local.

Comme vous le voyez, il s'agit d'un problème extrêmement complexe et en pleine évolution. Ceci vous permettra de comprendre pourquoi, tout en vous disant les choses plus ouvertement peut-être qu'il n'est d'usage dans les assemblées générales, je ne peux vraiment pas conclure en ce moment.

UN ACTIONNAIRE. — Comment envisagez-vous de régler le problème des cautions ?

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes arrivés à une solution très compréhensive avec l'établissement public envers qui nous étions portés caution. Les montants que nous aurons à régler à ce titre seront répartis sur au moins quatre exercices et si, comme nous l'espérons, une solution positive est trouvée en Guyane, pourront être employés en notre nom dans les réinvestissements nécessaires.

Le montant exact à payer ne pourra être déterminé que dans le courant de l'année prochaine après apurement des comptes d'exploitation de la SOFOG et de la cession de son matériel. Il sera certainement inférieur au montant comptable inscrit à la suite de votre bilan.

LE MÊME ACTIONNAIRE. — Nous pouvons penser que la provision de deux millions de piastres viendra l'année prochaine en amortissement de notre portefeuille.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela est probable. Vous comprenez que je ne pouvais pas vous proposer des mesures trop définitives sur nos comptes au 31 décembre 1952 alors qu'à la fin de l'exercice 1953 nous sommes encore dans l'attente.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — Quel est le montant de nos engagements en Guyane ?

M. LE PRÉSIDENT. — En capital, 38 millions de francs mais ces francs sont portés à notre bilan en piastres à 17 francs de sorte que nous avons déjà un amortissement de 40 % du fait de la dévaluation de la piastre. C'est d'ailleurs ce que font à peu près toutes les sociétés indochinoises qui se trouvent dans notre cas. Nous n'avons pas pratiqué jusqu'ici d'amortissement sur notre portefeuille.

Le montant élevé de notre report à nouveau justifiait à nos yeux la proposition de constitution de provision que nous avons faite puisque aussi bien nous ne pouvions envisager de répartition au-delà de notre effort actuel ; notre trésorerie, vous le savez, supporte l'autofinancement de notre exploitation en Indochine, et nous sommes arrivés par nos propres moyens à faire passer notre production forestière de 24.000 à 50.000 mètres cubes.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — J'ai vu dans un article de la *Cote Desfossés* que la Compagnie Péchiney s'intéresserait aux bauxites en Guyane. Avez-vous à cet égard quelques indications qui pourraient être intéressantes pour la Société dans laquelle vous êtes intéressés ?

M. LE PRÉSIDENT. — Le secteur minier est tout à fait en dehors de notre domaine mais tout développement de ressources en Guyane nous intéresse directement. Le problème des bauxites n'est pas nouveau. Ce minerai existe certainement en Guyane française. Je n'ai pas qualité pour parler de questions de teneurs ou d'extraction qui peuvent attirer ou au contraire éloigner les entreprises ou les nations intéressées.

Il n'est pas un secret que les conversations sont depuis longtemps poursuivies avec divers interlocuteurs français et étrangers et il est très encourageant d'entendre citer par des informations sérieuses, le nom de notre grand producteur français d'aluminium.

De grandes exploitations minières de bauxites se sont ouvertes au cours des dernières années dans la zone caraïbe et il reste à espérer que les besoins mondiaux ne seront pas encore satisfaits par ces nouvelles sources de production et que la Guyane pourra trouver là un facteur d'activité important, mais à notre modeste connaissance, l'ère des réalisations n'est pas encore commencée.

LE MÊME ACTIONNAIRE. — Cela pourrait favoriser le développement de la Guyane.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce serait considérable. Mais il n'y a pas en Guyane que les bauxites. Il y a des ressources minières importantes. Toutefois, elles sont assez difficiles d'accès et réclament des financements considérables.

Il se peut aussi qu'un jour, la solution du problème des bois soit trouvée dans une industrie de la cellulose. Mais tout ceci n'est pas possible pour l'instant. Ce que nous souhaitons surtout, c'est que le développement du pays nous fournisse des clients.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — Dans votre compte de profits et pertes figure une somme de 2.257.823 piastres, « provision pour dommages de guerre en cours d'homologation ». Faut-il comprendre que vous avez des doutes sur la réalisation de ces dommages ?

M. LE PRÉSIDENT. — Le régime des dommages de guerre en Indochine n'est pas exactement identique à celui de la métropole. Toutefois, les mêmes difficultés d'ordre administratif se reproduisent ici et là. Nous avons fréquemment dû reconstituer nos dossiers, et, notre comptabilité enregistre, à la date de la clôture de l'exercice 1952, l'aspect chiffré du problème.

Vous voyez à l'actif de notre bilan 6.767.823 piastres de dommages de guerre qui représentent exactement le montant de nos dossiers. Sur ce total, nous avons touché environ 4.500.000 piastres et nous avons provisionné la différence pour 2.257.823 piastres.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — Dans les engagements hors bilan se montant à 2.843.157 piastres, quelle est la part concernant la Guyane ?

M. LE PRÉSIDENT. — La totalité. Je crois avoir donné tout à l'heure la position actuelle du problème des cautions.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — La Compagnie Chérifienne du Plâtre fait-elle actuellement des bénéfices ?

M. LE PRÉSIDENT. — Cette société est dans l'état d'une entreprise encore nouvelle ; son compte d'exploitation s'équilibre et son compte de pertes et profits pas encore. Un facteur très encourageant est constitué par le développement régulier des ventes de plâtre dans un marché qui, dans l'ensemble, a diminué au cours des dernières années. Ce succès repose certainement sur la qualité dont il faut noter qu'elle a joué d'abord en sens contraire, la main-d'œuvre locale étant peu habituée au bon plâtre à prise rapide et au rythme des travaux qui en découlaient.

On peut noter aussi d'intéressantes exportations de plâtre vers l'A-O.F. qui paraissent devoir se développer.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — Quelle est votre participation dans la Chérifienne des Plâtres ?

M. LE PRÉSIDENT. — Environ 15 % mais je vous signale qu'avec des amis de la Biênhoà nous y avons la majorité.

LE MÊME ACTIONNAIRE. — Ces titres ne sont pas mis sur le marché ?

M. LE PRÉSIDENT. — Mon avis est qu'on ne doit pas faire d'introduction en Bourse pour des affaires industrielles tant que l'on n'a pas derrière soi un ou deux exercices bénéficiaires et la certitude humaine de voir les bénéfices continuer pendant une assez longue période.

UN ACTIONNAIRE. — Nous vous remercions des renseignements très détaillés et intéressants que vous venez de nous donner.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous donne rendez-vous pour la fin du premier semestre où j'espère être en mesure de vous donner les comptes de l'exercice 1953 et de vous confirmer les bonnes nouvelles actuelles de l'exploitation.

Je vous remercie d'être venus si nombreux à notre assemblée d'aujourd'hui.

FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 novembre 1954)

[min. grasses à déliés dtx, html en vrac, encadré en grande partie ressaisi, nbx mots manquants ressaisis]

Assemblée d'information du 3 novembre 1954

M. Pierre Gimon, président du conseil d'administration, rappelle, en ouvrant la séance que l'assemblée ordinaire statutaire est convoquée au siège social à Saïgon, le 17 novembre 1954. La présente réunion a uniquement pour objet de tenir les actionnaires au courant de la vie sociale et de leur communiquer les documents qui seront soumis à cette assemblée ordinaire. Elle a également pour but de recueillir leurs suggestions, leurs remarques et leurs observations.

Il est donné lecture aux actionnaires du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 1953 qui sera présenté à l'assemblée du 17 novembre à Saïgon. Le président souligne cependant, avant cette lecture, qu'une assemblée extraordinaire aura le même jour à délibérer sur une augmentation de capital par incorporation de réserve. Aucun rapport spécial n'a été encore établi pour cette assemblée. Le président en donne la raison dans son allocution et précise, dans le même temps, les intentions du conseil au sujet d'une nouvelle incorporation de réserves à réaliser dans un délai qui n'est pas encore fixé.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous présentons, avec quelques semaines de retard sur le délai statutaire, les comptes de l'exercice 1953, et nous vous prions de vouloir bien nous en donner acte.

Nous étions soucieux, d'une part, d'observer l'évolution consécutive aux importants événements de l'été dernier en Indochine, et, d'autre part, de mettre au point une opération d'augmentation de capital dont nous vous entretiendrons par ailleurs.

Nous avons eu l'occasion, au début de l'année, de vous donner des renseignements sur l'exercice et nous sommes heureux de vous confirmer aujourd'hui les bons résultats acquis au cours de cette année qui a marqué, dans tous les domaines, un accroissement d'activité par rapport aux exercices précédents.

Durant l'année 1953, l'amélioration de la sécurité qui avait pu être constatée en 1952 s'est à peu près maintenue, bien que nous ayons eu à faire face à de nombreuses difficultés de détail, et continuer à entretenir un système d'autodéfense qui est demeuré très onéreux.

Nous avons le regret de vous informer que nous n'avons pu obtenir aucune nouvelle; précise sur le sort de notre jeune agent disparu, malgré le retour des prisonniers.

La politique de rééquipement des chantiers forestiers en matériels mécaniques de premier ordre a porté ses fruits dans une proportion très importante. En effet, alors que l'exploitation. avait livré en 1951 et en 1952 respectivement 21.700 et 24.000 m³, la production de l'exercice sous revue a atteint 40.000 m³.

Les ventes ont atteint 41 millions et demi de piastres contre 25 millions en 1952 et 21 millions en 1951.

Toutefois, les comparaisons entre cet exercice et les exercices précédents sont très difficiles à faire en valeur puisque le premier semestre n'a pratiquement pas subi l'incidence de la dévaluation de la piastre et que le mouvement de réajustement des prix s'est poursuivi par paliers au cours du second semestre.

Ces résultats remarquables n'ont pu être obtenus que grâce aux efforts de tout notre personnel à qui nous devons une profonde gratitude pour le courage inlassable dont il n'a cessé de faire preuve dans cette longue et difficile période qui a duré huit années.

Le résultat brut du compte exploitation, qui était de 2.463.000 \$ en 1952, est passé à 5.973.116,65 \$ 1953. Cette augmentation considérable est due essentiellement au fait que la production forestière a marqué un accroissement de presque 100 %, alors que les frais généraux fixes restaient sensiblement les mêmes, compte tenu des réajustements ayant suivi la dévaluation de la piastre.

La marge importante de bénéfice brut est due également au fait que le chiffre de la production a permis, tout en satisfaisant les besoins de l'usine, de pratiquer une politique de vente de bois d'œuvre dont les résultats bénéficiaires sont, toutes choses égales, très supérieurs à ceux provenant des ventes de bois débités.

Le compte de Pertes et Profits fait apparaître un bénéfice net de 3 millions 334.503,77 \$.

Nous avons, en effet, en plus des imputations habituelles comportant les amortissements normaux de l'exercice et charges diverses, inscrit pour 283.822,57 \$, le complément d'amortissement de la participation *Société forestière de la Guyane Française* ainsi qu'un montant de 1 million 200.000 \$ représentant les versements que nous devons effectuer en 1954 au titre de la caution donnée à la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer en faveur de la même société.

Nous avons estimé qu'il fallait profiter de ces résultats exceptionnellement favorables et dont, malheureusement, nous ne pouvons garantir la permanence dans les années à venir en raison de la situation générale, pour assainir définitivement certains postes de notre actif, et notamment pratiquer sur nos participations les amortissements rendus nécessaires par la situation de la Société forestière de la Guyane Française. Cette société a pratiquement cessé toute activité, les réalisations qu'elle avait pu mettre en œuvre ayant été reprises et continuées pour le compte de l'État qui, comme vous le savez, était le principal créancier de la société. Il est donc nécessaire de ramener la valeur des actions et parts que nous détenions, au chiffre symbolique de 1 \$.

Nous vous proposons, à cet effet, d'utiliser en premier lieu la provision spéciale créée l'an dernier en vue de faire face aux fluctuations de la valeur du portefeuille, à concurrence des 2.000.000 de piastres de son montant, qui ajoutés au montant précité de 283.822.57 \$, aboutit à l'amortissement complet de cette participation.

D'autre part, nous avons pu obtenir un aménagement très important de la caution qui avait été donnée à la Caisse centrale de la France d'Outremer et dont le montant, s'il doit être versé par notre société dans un délai de quatre années maximum à compter du 1^{er} janvier 1954. sera réinvesti pour notre compte dans une exploitation ou une entreprise quelconque dans le cadre des quatre départements d'outre-mer, après accord avec le comité directeur du F.I.D.O.M. (F.I.D.E.S. siégeant pour les départements d'outre-mer).

Le montant exact de la caution ne sera arrêté qu'après décompte exact des cessions d'actif qu'a consenties la Société forestière de la Guyane Française. Il semble que son chiffre doit s'établir entre 35 et 40 millions de francs pour un engagement qui avait été au total de 50 millions de francs environ.

Nous avons pris avec la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer des accords de versements et nous devons, à la fois prévoir les versements suivant l'exercice sous revue et, d'une manière générale, provisionner le montant total que nous avons à verser.

Ces décisions, nous devons vous l'indiquer, n'ont pas la garantie que vos sacrifices actuels suffisent à régler ce problème ; en effet, nos provisions sont exprimées en piastres et nos engagements en francs.

Cette situation est portée à la connaissance de nos partenaires publics et il serait opportun de trouver avec eux une solution adéquate.

Nous vous proposons donc la répartition suivante en piastres indochinoises :

Bénéfice	3.334.503 77	
Dividende statutaire 7 %	178.500 00	
Reste	3.156.003 77	
10 % au Conseil	315.600 37	
Reste	2.840.403 40	
Complément de dividende		660.315 00
Reste	2.180.088 40	
Report des exercices précédents	612.988 16	
TOTAL DU REPORT À NOUVEAU		2.793.076 56

Au moyen du report à nouveau, nous vous proposons, à l'image de ce qui avait été décidé l'an dernier, de constituer une provision de 2.400.000 00

pour le règlement de la caution au cours des exercices postérieurs à l'exercice 1954.

Le REPORT A NOUVEAU DÉFINITIF s'établirait donc à 393.076 56

D'autre part, il nous est apparu également nécessaire de compléter la réserve de réévaluation précédemment créée, par l'application des coefficients légaux en Indochine.

Il se trouve que, par suite probablement d'une omission administrative, aucun coefficient nouveau n'a été édicté postérieurement à la dévaluation de la piastre, ce qui est évidemment anormal.

Nous vous rappelons que la réserve de réévaluation était inscrite à votre bilan pour un montant de \$ 1.843.017,99

et que suivant coefficient permettent de dégager un complément de réserve de réévaluation à \$ 1.068.587,29

portant ainsi le total de la réserve de réévaluation à \$ 2.911.605,28

Nous avons fait subir aux divers postes de notre actif ainsi qu'aux amortissements, les rectifications d'écriture nécessaires. C'est ainsi que le total des immobilisations, compte tenu des amortissements, passe de 5.117.818,35 à 6.186.405,64 \$.

Nous avons convoqué une assemblée générale extraordinaire qui aura à se prononcer sur l'incorporation au capital social d'un montant de 2.550.000 \$ à prélever sur la réserve spéciale de réévaluations doublant ainsi le capital actuel.

Le dividende total net de l'exercice s'élève à 3,75 % par action nominative et à 3,70 \$ pour les actions au porteur.

Nous vous rappelons que le montant brut de ce dividende représente près de 33 % du capital social, le dividende net s'établissant à 25 %.

L'exercice en cours s'est déroulé dans des conditions comparables au précédent durant le premier semestre ; une certaine irrégularité s'est manifestée dans les ventes du début du second semestre ; nous pouvons toutefois vous faire prévoir de bons

résultats malgré des difficultés d'exploitation accrues et d'assez fortes hausses des prix de revient sans compensation proportionnelle des prix de vente.

Nous vous avons fait part, lors de notre dernière assemblée, de la grande perte que notre société avait subie en la personne de notre vénéré président honoraire, M. Charles Furiat.

Vous aurez à donner à sa succession *quibus* définitif de la gestion de notre ancien président.

Depuis cette disparition, la composition de notre conseil d'administration n'a pas subi de modification durant l'exercice.

Notre dévoué commissaire aux comptes nous a fait part de son intention de se retirer définitivement en France au cours de l'année 1954, ce qui ne lui permettra pas d'assurer la totalité du mandat que vous lui aviez confié.

Vous vous associerez certainement à nous pour remercier M. Walter de sa collaboration qui nous a été précieuse; vous avez donc à pourvoir à son remplacement; nous vous signalons que la candidature de M. Mandon, commissaire agréé à Saïgon, a été suggérée par un groupe d'actionnaires. Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur cette désignation.

Nous vous demanderons également de bien vouloir prendre acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes prévu par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

[BILAN ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS]

Résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 1951, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports et comptes.

Elle donne acte au conseil du retard apporté dans la convocation de l'assemblée et donne aux administrateurs *quibus* et décharge pleine et entière pour l'exercice 1953.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice net de l'exercice 1953. à savoir :

Bénéfice	3.384.593,77
Dividende statutaire 7 %	178.599
	3.156.003,77
10 % au conseil	315.600,37
Reste	2.849.493,49
Complément de dividende	669.815
Reste	2.180.088,40
Report des exercices précédents	612.988,16
Report à nouveau	2.793.076,56

Elle laisse le soin au conseil de fixer la date de mise en paiement du dividende.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de constituer une provision pour complément de règlement de caution et en fixe le montant à 2.400.000 piastres.

Après inscription de cette provision au bilan, le report à nouveau sera ramené à 393.076,56 \$.

Quatrième résolution

L'assemblée donne à la succession de M. Charles Furiet, président honoraire et administrateur, *quitus* et décharge pleine et entière de sa gestion d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les opérations prévues par l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867.

Toutes ces résolutions ont été approuvées à l'unanimité.

L'allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, comme chaque année, avant que nous ne procédions à un échange de vues, ajouter quelques mots aux documents qui viennent de vous être lus.

Pour la première fois depuis huit ans, nous nous réunissons sans que le pays où nous travaillons soit en guerre. C'est donc avec un très grand sentiment de soulagement que nous savons que sont enfin arrêtées des pertes en vies humaines et en richesses qui ont coûté si cher à la fois aux Français et aux Vietnamiens.

Nous voudrions pouvoir aller plus loin que ce soulagement et affirmer notre joie ; il reste malheureusement trop de problèmes dans le présent et dans l'avenir pour que nous puissions le faire sans restrictions. Nous ne devons pas oublier, en effet, que dans près de la moitié du pays l'arrêt du conflit a pour conséquence l'éviction brutale de tous ceux qui, depuis près d'un siècle, travaillaient à sa prospérité ; nous devons suivre avec beaucoup d'attention le sort qui sera réservé à ces intérêts français dont nous nous sentons profondément solidaires.

Si, dans nos régions, les conséquences immédiates du nouvel état de fait ne se sont pas encore fait sentir durement, il n'en reste pas moins qu'aucune des questions que nous pouvons légitimement nous poser ne reçoit de solution claire et satisfaisante.

Il n'est pas de notre pouvoir d'influencer le gouvernement vietnamien dans ses décisions de réorganisation politique et économique ; il n'est pas non plus de notre pouvoir d'inspirer une politique au gouvernement français, mais tout au moins avons-nous le droit de nous tourner vers ce gouvernement français et de lui demander enfin d'avoir une politique.

Nous ne sommes nullement découragés sur la valeur et l'avenir de l'Indochine ; nous sommes anxieux de savoir quelle place nous pouvons y avoir.

Je suis certain, dans notre entreprise comme dans beaucoup d'autres, que si le gouvernement français et le gouvernement vietnamien affirmaient clairement la nécessité de notre présence dans le cadre économique du pays, la volonté des gouvernants d'assurer des conditions de travail normales et l'assurance d'une protection sans réserve quelles que soient les circonstances, on assisterait non seulement au maintien de l'effort entrepris, mais encore à son développement quels que soient les risques individuels qui puissent être courus et nous savons que nous pouvons faire confiance à notre personnel à cet égard.

Nous agissons en ce sens et nous demanderons à ceux de nos actionnaires qui peuvent avoir une influence quelconque, en quelque domaine que ce soit, de travailler dans le même sens que nous pour obtenir, au moins, cette définition claire d'une position que les Français d'Indochine attendent depuis le mois de septembre 1945.

Je vous ai exposé, l'an dernier, dans le plus grand détail, l'évolution de la participation SOFOG ; le rapport de votre conseil vous a indiqué les solutions intervenues depuis lors et je ne veux y retourner que pour bien préciser un point

important. Notre société, en sacrifiant pendant plusieurs années une partie des marges bénéficiaires durement acquises, peut à la fois assainir son bilan et faire face aux engagements pris, mais les réserves que nous constituons à cet effet n'ont de valeur certaine qu'autant que la stabilité monétaire existe entre la piastre et le franc.

Il y a là une situation qu'il est de mon devoir de vous signaler et je dois vous dire que notre effort va porter sur le moyen de fixer dans le plus bref délai possible le change de cette opération sous une forme quelconque. Nous avons attiré l'attention de nos partenaires publics sur ce point et continuerons à rechercher avec eux une solution dans le cadre de la réglementation existante.

J'ai eu le plaisir que nous serons vraisemblablement en mesure de vous payer très rapidement le dividende de l'exercice 1953 et sommes assurés de pouvoir le faire au taux actuel de la monnaie.

Nous nous préoccupons actuellement d'assurer également aux résultats 1954 en cours une stabilité dans le domaine du change.

Je dois ajouter que nous avons une assemblée générale extraordinaire. Je ne vous lis pas le rapport spécial : nous avons un actif dont la valeur est infiniment supérieure à son expression comptable.

Dans toute la mesure où cela nous est permis, notre devoir est de faire participer nos actionnaires à cette amélioration. Nous incorporerons donc tout ce que nous pouvons incorporer. Nous devons cependant regretter deux choses :

— La première, c'est qu'étant une société relativement jeune, nos coefficients ne partent que de la création des Forêts et Scieries de Biênhoà, c'est-à-dire de 1949, alors qu'en fait, nous avons des activités qui remontent à 1909 ;

— La seconde, c'est que par omission, aucun nouveau coefficient n'a suivi la dévaluation de la piastre.

Le conseil voulait porter le nominal des actions à 50 piastres, mais nous allons commencer par 30 piastres, parce que nous ne pouvons faire légalement autrement. Dès que nous le pourrons, nous compléterons et réincorporerons jusqu'à 50 piastres.

Nous essaierons de vous payer très rapidement le dividende qui vient d'être annoncé et nous espérons faire également des efforts prochains pour le dividende de 1954.

L'année écoulée a été une année relativement bonne, un peu moins brillante que 1953. Tout d'abord, il y a eu un certain flottement en Indochine, vers juillet et août. Nous avons vu quelques clients réguliers, de gros clients d'ailleurs, stopper leurs commandes ou les suspendre. Actuellement, au contraire, nous assistons à un retour d'activité normale.

D'autre part, nous avons eu à faire face, au point de vue technique, à une exploitation un peu plus difficile que l'année dernière, dans une région de relief difficile. C'est voue dire que les chiffres en quantités seront très comparables ; notre chiffre d'affaires sera même probablement plus élevé, mais la marge bénéficiaire, ramenée au mètre cube, sera plus faible. Nous ne devons pas oublier les gros sacrifices que nous avons faits cette année ; ils sont faits et ne sont plus à faire.

Nous sommes au mois de novembre et dans la mesure où nous pouvons le savoir, 1954 sera un bon exercice, dont nous vous ferons profiter au maximum.

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots de nos participations. La Compagnie Chérifienne du Plâtre est, nous vous le rappelons, une affaire marocaine qui s'est développée lentement mais très régulièrement. Elle ne cesse d'augmenter les ventes de ses produits dans un marché devenu plus étroit, ce qui est le meilleur indice qu'elle est maintenant entrée dans une phase équilibrée.

Je vous avais discrètement indiqué la possibilité d'une création industrielle très importante, intéressée par la matière première, le gypse, de la C.C.P., qui en possède des gisements étendus. Le président nous demande d'être moins discrets aujourd'hui. Il s'agit de production d'acide sulfurique en partant du gypse avec fabrication de ciment en sous-produit. Nous sommes là devant des perspectives considérables pour la

Chérifienne du Plâtre. dans le modeste domaine de la valorisation de ses actifs. Cette affaire en est à la phase des études et retient non seulement l'attention des milieux financiers, mais aussi l'intérêt de la puissance publique.

Nous souhaitons fermement que ces études aboutissent. Mais j'ajoute que la Compagnie Chérifienne n'en reste pas moins gérante prudente de ses intérêts propres et qu'elle continue à mener sa vie de producteur industriel, avec tous les problèmes et toutes les difficultés que cela comporte, mais avec de bonnes chances de succès.

Nous avons enfin reconverti en valeurs de Bourse le petit portefeuille de 4 ou 5 millions de francs que nous possédons depuis quelques années.

Après ce bref tour d'horizon, je serais heureux de répondre à vos questions.

La discussion

UN ACTIONNAIRE. — Votre rapport fournit de nombreux renseignements sur les amortissements effectués en ce qui concerne notre participation dans la Société forestière de la Guyane. Cette affaire de la Guyane nous a coûté deux fois notre capital.

M. LE PRÉSIDENT. — Elle nous a coûté en fait directement ce que nous avons versé, c'est-à-dire 38 millions de francs. Mais n'oubliez pas que ces 38 millions ont été payés avec des piastres à 17 fr. Maintenant, la caution, nous la verserons en quelque sorte à nous-mêmes, puisque ces fonds seront remis à notre disposition pour réinvestissement.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — Restez-vous en Indochine, au point de vue social ?

M. LE PRÉSIDENT. — Oui. Voici pourquoi : transférer l'affaire en France ne serait certes pas dans l'intérêt des actionnaires, au moins au point de vue fiscal. La transférer dans l'Union Française ? Ce n'est pas impossible; plusieurs affaires l'ont déjà fait, mais actuellement, lorsqu'il s'agit d'un pareil transfert, on doit payer sur toutes les réserves et l'impôt est de 24 %.

D'un autre côté, n'oubliez pas nous ne sommes pas société purement vietnamienne, mais, jusqu'à nouvel ordre, société française de forme indochinoise.

Il est un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention. C'est que nous avons une situation financière brillante.

UN ACTIONNAIRE. — ... avec une trésorerie gênée.

M. LE PRÉSIDENT. — D'accord, et pour des raisons extrêmement simples. D'abord, nous avons des charges lourdes, puis nous sommes dans un pays où le crédit bancaire, est assez resserré, alors que nous avons un chiffre d'affaires qui varie entre 4 millions 500 à 5 millions de piastres par mois. Nous avons des facilités de crédits courants qui ne dépassent pas la valeur de quinze jours de chiffre d'affaires. Le fonds de roulement, c'est nous qui l'assurons. Nous sommes en grande partie nos propres banquiers. Je dis cela sans aucune amertume à l'égard de nos banquiers indochinois, au contraire, car il y a un risque considérable en Extrême-Orient, mais cet autofinancement sur la trésorerie est d'autant plus lourd que l'activité s'accroît.

UN ACTIONNAIRE. — Je voudrais insister sur le risque de change dérivant du versement de la caution.

M. LE PRÉSIDENT. — La question est importante, et c'est pourquoi je l'ai signalée dans le rapport et dans mon allocution. Je crois que nous devons dire à la puissance publique : nos actionnaires sont très préoccupés de cette situation. Nous travaillons avec des piastres, nous faisons des recettes en piastres, alors que nous avons des engagements en francs, sans aucune sécurité monétaire. Nous devons chercher des moyens de modifier cette situation.

UN ACTIONNAIRE. — Il faut sortir au maximum les réserves, c'est incontestable.

M. LE PRÉSIDENT. — Il serait nécessaire de transformer cette dette en francs en dette en piastres avec, bien entendu, transfert immédiat au profit de la puissance publique.

LE MÊME ACTIONNAIRE. — Ce serait logique.

UN AUTRE ACTIONNAIRE. — Nous désirerions émettre un vœu en qualité d'actionnaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela est tout à fait normal.

LE MÊME ACTIONNAIRE. — Nous pourrions, par exemple, dire : les actionnaires émettent le vœu qu'il est absolument indispensable que notre dette soit fixée dans une monnaie stable, et celle même de débit.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, c'est exactement le sujet de nos préoccupations.

UN ACTIONNAIRE. — Pour résumer : il faut que vous continuiez à faire la même politique de transferts au maximum des fonds. Ne pourrait-on d'ailleurs envisager un acompte sur le dividende de 1954. Est-ce légalement possible ?

M. LE PRÉSIDENT. — C'est possible.

LE MÊME ACTIONNAIRE. — Ce n'est pas absolument une question d'intérêt : c'est pour augmenter le plus possible le transfert des fonds d'Indochine. Vous avez maintenant cette caution et cette affaire de piastres et de francs. Je sais que vous agirez le mieux possible et je vous fais confiance.

PLUSIEURS ACTIONNAIRES. — Nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est moi qui vous remercie de vous être dérangés. Je vous donne rendez-vous à l'année prochaine.

Résolutions proposées l'Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'assemblée centrale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, en approuve les termes et décide de porter le capital social de 2.559.000 \$ I. C. à 5.100.000 piastres indochinoises, par incorporation audit capital d'un montant de 2.550.909 \$ I. C. à prélever sur la réserve spéciale de réévaluation ; l'assemblée générale décide d'élever le montant nominal des 170.000 actions composant le capital social de 15 à 30 \$ I. C.

Cette nouvelle fraction de capital portera jouissance à compter du 1^{er} janvier prochain.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour fixer les modalités d'application de cette décision.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, comme conséquence de la première résolution, décide de modifier les statuts comme suit :

Article 6. — Le capital social net fixe à 5.100.000 \$ I. C.. et divisé en 170.000 actions de .30 piastres chacune, entièrement libérées.

Ajouter *in fine* : « Il a été porté à 5.100.000 piastres indochinoises par suite de l'augmentation du montant nominal des actions de 15 à 30 piastres indochinoises, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 1954.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération pour procéder aux dépôts et publications légaux.

Toutes ces résolutions ont été approuvées à l'unanimité.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur deuxième convocation au siège social, à Saïgon, a approuvé les résolutions proposées par le conseil d'administration.

Le capital social se trouve donc porté de \$ IC. 2.550.000 à 5.100.000 par incorporation d'un montant de \$ IC. 2.550.000 prélevé sur la réserve de réévaluation et le nominal de chacune des 170.000 actions composant le capital social est porté de 15 à 30 \$ IC..

Cette nouvelle fraction de capital porte sa jouissance à compter du 1^{er} janvier 1955.

Avis divers
FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1955)

Assemblée ordinaire le mercredi novembre, à 11 heures, au siège social à Saïgon.
Ordre du jour habituel.

Assemblée extraordinaire le même jour à 11 h. 30, pour augmentation du capital de \$ V.N. 5.100.000 à 5.610.000 par incorporation de réserves au capital et élévation du nominal des actions de \$ V.N. 30 à 33, et autorisation au conseil de transférer le siège social à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Dépôt des actions au jours au moins avant l'assemblée, au siège social 15, avenue d'Orsay, à Caoutchoucs du Donai.

Avis divers
FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1955)

Le bénéfice net de l'exercice 1954 ressort à 1.461.738.34 piastres VN., après amortissements et provisions.

Il sera proposé à l'assemblée du 16 novembre de répartir un dividende net de 3,75 piastres VN. par action nominative et 3.62 piastres VN. par action au porteur, identique au précédent exercice.

Une assemblée extraordinaire se tiendra ensuite aux fins de porter le capital de 5.100.000 piastres VN. à 5.610.000 piastres VN. (par prélèvement sur la réserve de réévaluation et élévation de 30 piastres VN. à 33 piastres VN. du nominal des actions) et d'autoriser le conseil d'administration à transférer le siège social à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), autorisation valable pour un délai de cinq ans.

FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 novembre 1955)

L'assemblée ordinaire réunie le 16 novembre 1955 à Saïgon a approuvé les comptes de l'exercice 1954.

Une seconde assemblée extraordinaire est convoquée à Saïgon le 9 décembre 1955 avec le même ordre du jour que la première qui n'a pu valablement délibérer faute de quorum.

FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA

(L'Information financière, économique et politique, 15 décembre 1955)

L'assemblée extraordinaire du 9 décembre, réunie sur deuxième convocation, a décidé de porter le capital de 5.100.000 piastres V.N. à 5.610.000 piastres V.N. (par prélèvement sur la réserve spéciale de réévaluation et élévation du nominal de l'action de 30 à 33 piastres).

Elle a également autorisé le conseil d'administration à transférer le siège social de la société à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), autorisation valable pour un délai de cinq ans

FORÊTS ET SCIERIES DE BIÊNHOÀ

[Desfossés 1956/1794]

S.A., 1^{er} janvier 1939.

Siège : Saïgon : 62, Duong Hong Thap Tu.

Gimon (Pierre)[, 1794 (pdg Forêts et scieries de Biênhoà).

Ducarouge (E.)[°/°], 1479 (SCR), 1794 (Forêts et sc. Biênhoà).

Petit (M.), 1794 (Forêts et sc. Biênhoà).

Pyck (A.), 1794 (Forêts et sc. Biênhoà).

Saporta (Louis de)[fils de Gaston](ép. Hélène de La Panouse, petite-fille d'Edmond Béjot, adm. de la Cie d'Aguilas)[/x], 1794 (Forêts et sc. Biênhoà).

Ansault (Jacques)[°/°][Bq Indochine], 1794 (Forêts et sc. Biênhoà).

Vogüé (Arnaud de)[fils de Robert (St-Gobain)], 718 (Prod. chim. et raff. de Berre), 1449 (pdt St-Gobain), 1726 (pdt CCNEO), 1794 (Forêts et sc. Biênhoà), 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Pichardie (Louis-Germain)[Le Gond-Pontouvre, 4 janvier 1899-Paris VII^e, le 19 avril 1984][anc. employé de la SICAF, ancien trésorier de l'aéro-club de Cochinchine, fondateur de la Société d'exploitation des résines du Haut-Donnai (1942), 1794 (Forêts et sc. Biênhoà).

Mandon (P.), 1794 (comm. cptes Forêts et sc. Biênhoà).

Bezard (R.), 1324 (comm. cptes SIPEA), 1742 (comm. cptes Sté comm. frse de l'IC), 1746 (comm. cptes Optorg), 1794 (comm. cptes suppl. Forêts et sc. Biênhoà), 1814 (comm. cptes Plant. réunies de Mimot), 1818 (comm. cptes Hévéas Xuân-Lôc), 1834 (comm. cptes Rizeries d'Extr.-Or.), 1845 (comm. cptes Agric. d'Annam).

Capital : 5.610.000 piastres en 170.000 actions de 33 piastres. En 1945, 850.000 piastres. Porté en 1948 à 1.700.000 piastres par création de 85.000 actions de 10 piastres distribuées gratuitement (une pour une). Porté en 1949 à 2.550.000 piastres par élévation du nominal de 10 à 15 piastres. Porté en 1954 à 5.100.000 piastres par élévation du nominal à 30 piastres. Porté en 1955 à 5.610.000 piastres par élévation du nominal à 33 piastres

en milliers de piastres	produits bruts (C.A.)	Amortissements	bénéfice net	bénéfice distribué
1948	2.483	395	1.476	383
1949	1.936	686	1.033	224
1950	721	547	—	—
1951	2.462	969	1.280	743
1952	5.056	614	2.013	821
1953	6.069	868	3.334	1.154
1954	4.497	2.008	1.462	959

AVIS DES COURTIERIS

(L'Information financière, économique et politique, 18 février 1956)

Forêts et Scieries de Biênhoà. — Le 15 février, élévation du nominal actions de 30 à 33 piastres V.N.

Les Caoutchoucs du Donai

(L'Information financière, économique et politique, 5 juillet 1958)

.....
L'assemblée a approuvé, également, le projet de remise au Domaine général de la République du Vietnam, moyennant une indemnité compensatrice de piastres 5.000.000, des 31.414 ha. grevés au profit de la société « Les Forêts et Scieries de Biênhoà » d'un bail expirant en 1955.

AVIS DIVERS

FORÊTS ET SCIERIES DE BIENHOA

(L'Information financière, économique et politique, 26 mars 1959)

Le coupon n° 8 afférent à l'exercice 1954 est mis en paiement 13 avril 1959 à raison de 24 fr. 30 pour les actions nominatives et 22 fr. 80 pour les actions au porteur.

Il est payable chez le correspondant de la société à Paris : SPEGA, 20, rue Lalo (16^e), tous les jours ouvrables, sauf le samedi, de 10 heures à midi et de 14 h. 30 à 16 h. 30.

Donai

(L'Information financière, économique et politique, 16 mai 1959)

Au capital de 160 millions de francs, divisé en 32.000 actions de 5.000 fr., la Société des Caoutchoucs du Donai a dû remettre, en 1958, au Domaine de la République du Vietnam, 31.414 hectares de terrain boisé, grevés d'un bail à long terme au profit de la Société des Forêts et Scieries de Biênhoà*.
